

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Séance plénière
du mardi 14 mai 1991

SEANCE DE L'APRES-MIDI

SOMMAIRE

Pages

INTERPELLATIONS:

- De M. Moureaux à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant «les décisions prises par l'Exécutif à la suite des graves événements du week-end dernier à Forest et à Saint-Gilles» 729
- Interpellation jointe de M. Hasquin concernant «les incidents graves causés par de jeunes immigrés dans les communes de Forest et de Saint-Gilles les 10, 11 et 12 mai 1991» 729
- Interpellation jointe de Mme Nagy concernant «les mesures prises par l'Exécutif suite aux incidents qui se sont déroulés à Saint-Gilles et à Forest» 729

Discussion. — *Orateurs*: MM. Moureaux, Hasquin, Mme Nagy, M. Vandebussche, Mme Neyts-Uyttebroeck, M. van Eyll, Mme de T'Serclaes, MM. Vandebossche, Simonet, De Berlangere, Drouart, De Decker, Picqué, Ministre-Président 729

Motion. — *Orateur*: M. le Président 748

ORDRE DES TRAVAUX 750

VOTE NOMINATIF:

Vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant approbation de la convention du 4 mai 1987 entre le Gouvernement et l'Exécutif flamand, l'Exécutif régional wallon et l'Exécutif de la Région bruxelloise relative au règlement des dettes du passé et charges s'y rapportant en matière de logement social, modifiée par l'avenant du 28 septembre 1989 750

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Plenaire vergadering
van dinsdag 14 mei 1991

NAMIDDAGVERGADERING

INHOUDSOPGAVE

Blz.

INTERPELLATIES:

- Van de heer Moureaux tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende «de beslissingen van de Executieve na de ernstige gebeurtenissen van dit weekend in Vorst en in Sint-Gillis» 729
- Toegevoegde interpellatie van de heer Hasquin betreffende «de ernstige incidenten uitgelokt door jonge migranten in de gemeenten Vorst en Sint-Gillis op 10, 11 en 12 mei 1991» 729
- Toegevoegde interpellatie van mevrouw Nagy betreffende «de maatregelen die de Executieve getroffen heeft ingevolge de incidenten die plaatsvonden in Sint-Gillis en in Vorst» 729

Bespreking. — *Sprekers*: de heren Moureaux, Hasquin, mevrouw Nagy, de heer Vandebussche, mevrouw Neyts-Uyttebroeck, de heer van Eyll, mevrouw de T'Serclaes, de heren Vandebossche, Simonet, De Berlangere, Drouart, De Decker, Picqué, Minister-Voorzitter 729

Motie. — *Spreker*: de Voorzitter 748

REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN 750

NAAMSTEMMING:

Stemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie tot goedkeuring van de overeenkomst van 4 mei 1987 tussen de Regering en de Vlaamse Executieve, de Waalse Gewestexecutieve en de Executieve van het Brusselse Gewest betreffende de regeling van de schulden van het verleden en de ermede verband houdende lasten inzake sociale huisvesting, gewijzigd door het aanhangsel van 28 september 1989 750

727

	Pages		Blz.
QUESTIONS D'ACTUALITE:		DRINGENDE VRAGEN:	
— De Mme Neyts-Uyttebroeck à M. Piqué, Ministre-Président de l'Exécutif, sur la problématique du Berlaumont	751	— Van mevrouw Neyts-Uyttebroeck aan de heer Piqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, over de problematiek van het Berlaumontgebouw	751
— De M. de Marcken de Merken à M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, sur le forum Europanorama et les jeux olympiques de la jeunesse européenne	752	— Van de heer de Marcken de Merken aan de heer Chabert, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, over het Europanoramaforum en de olympische spelen van de Europese jeugd	752
— De M. Roelants du Vivier à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, sur une possible pollution par le radon à Bruxelles	753	— Van de heer Roelants du Vivier aan de heer Gosuin, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, over een mogelijke radonverontreiniging te Brussel	753
— De M. Draps à M. Hotyat, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre-Président, sur le concours de création de corbeilles urbaines: conditions, budget et conséquences au niveau communal	753	— Van de heer Draps aan de heer Hotyat, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister-Voorzitter, over de wedstrijd voor het ontwerpen van stadsvuilnisbakken: voorwaarden, begroting en gevolgen op gemeentelijk vlak	753
QUESTIONS ORALES:		MONDELINGE VRAGEN:	
— De Mme de T'Serclaes à M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant «les actions positives qu'il a entreprises en faveur des femmes dans l'Administration régionale bruxelloise»	754	— Van mevrouw de T'Serclaes aan de heer Chabert, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende «de positieve acties die hij gevoerd heeft ten voordele van de vrouwen in de Brusselsē gewestelijke administratie»	754
— De M. De Berlangheer à M. Hotyat, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre-Président, concernant «l'émission de chèques-cadeaux»	755	— Van de heer De Berlangheer aan de heer Hotyat, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister-Voorzitter, betreffende «het uitgeven van cadeaucheques»	755
— De M. Roelants du Vivier à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant «le TGV — financement en faveur de l'environnement»	755	— Van de heer Roelants du Vivier aan de heer Gosuin, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende «de SST — financiering ten voordele van het milieu»	755
— De M. Drouart à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant «la contamination éventuelle des espaces récréatifs par des dioxines originaires d'Allemagne»	756	— Van de heer Drouart aan de heer Gosuin, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende «de eventuele besmetting van de recreatieterreinen door uit Duitsland afkomstige dioxines»	756
— Question orale jointe de M. Paternoster concernant «la présence éventuelle de dioxine dans le revêtement de certains terrains de sport dans notre Région»	756	— Toegevoegde mondelinge vraag van de heer Paternoster betreffende «de eventuele aanwezigheid van dioxine in de vloerbekleding van sommige sportterreinen in ons Gewest»	756

PRESIDENCE DE M. POULLET, PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER POULLET, VOORZITTER

— *La séance est ouverte à 14 h 25.*

De vergadering wordt geopend om 14 u. 25.

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du 14 mai 1991 (après-midi).

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van 14 mei 1991 ('s namiddags) geopend.

INTERPELLATION DE M. MOUREAUX A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT «LES DECISIONS PRISES PAR L'EXECUTIF A LA SUITE DES GRAVES EVENEMENTS DU WEEK-END DERNIER A FOREST ET A SAINT-GILLES»

INTERPELLATION JOINTE DE M. HASQUIN CONCERNANT «LES INCIDENTS GRAVES CAUSES PAR DE JEUNES IMMIGRES DANS LES COMMUNES DE FOREST ET DE SAINT-GILLES LES 10, 11 ET 12 MAI 1991»

INTERPELLATION JOINTE DE MME NAGY CONCERNANT «LES MESURES PRISES PAR L'EXECUTIF SUITE AUX INCIDENTS QUI SE SONT DEROULES A SAINT-GILLES ET A FOREST»

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER MOUREAUX TOT DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE «DE BESLISSINGEN VAN DE EXECUTIEVE NA DE ERNSTIGE GEBEURTENISSEN VAN DIT WEEKEND IN VORST EN IN SINT-GILLIS»

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER HASQUIN BETREFFENDE «DE ERNSTIGE INCIDENTEN UITGELOKT DOOR JONGE MIGRANTEN IN DE GEMEENTEN VORST EN SINT-GILLIS OP 10, 11 EN 12 MEI 1991»

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN MEVROUW NAGY BETREFFENDE «DE MAATREGELEN DIE DE EXECUTIEVE GETROFFEN HEEFT INGEVOLGE DE INCIDENTEN DIE PLAATSVONDEN IN SINT-GILLIS EN IN VORST»

Bespreking

M. le Président. — L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Moureaux à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif et les interpellations jointes de M. Hasquin et de Mme Nagy.

Aan de orde zijn de interpellatie van de heer Moureaux tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve en de toegevoegde interpellaties van de heer Hasquin en van mevrouw Nagy.

Ik herinner de leden aan de in het reglement vastgestelde spreektijd. De hoofdinterpellant beschikt over 15 minuten; de mede-interpellanten en andere sprekers per fractie krijgen 10 minuten spreektijd.

Ik zal er strikt op toezien dat het reglement wordt gerespecteerd.

Je tiens à rappeler les dispositions du règlement relatives au temps de parole. L'interpellateur principal dispose de quinze minutes, le co-interpellateur de dix minutes et les intervenants de dix minutes par groupe.

La parole est à M. Moureaux pour développer son interpellation.

M. Moureaux. — Monsieur le Président, Chers Collègues, il n'était pas imaginable que le Conseil régional de Bruxelles ne se préoccupe pas, aujourd'hui, du très grave problème qui a surgi au cours du week-end dernier, entraînant des incidents — c'est le moins que l'on puisse dire! — dans la commune de Forest et sur le territoire de Saint-Gilles. Nous avons assisté à des événements dramatiques. Je ne chercherai pas à en faire une description apocalyptique. Les faits et les images parlent, en effet, d'eux-mêmes. Il est certain que des excès inacceptables se sont produits.

Mon propos ne consiste pas à entrer dans le détail des événements et dans leur description, puisqu'un des objets de l'interpellation et de ce débat est précisément, Monsieur le Ministre-Président, de vous permettre de nous faire un rapport complet des événements tels que vous avez pu les connaître au travers des contacts nombreux que vous avez noués et de l'activité que vous avez déployée à ce propos.

Si ces événements d'une gravité exceptionnelle ont donné lieu à des excès intolérables, je crois qu'il convient de faire preuve du sang-froid nécessaire afin d'établir un diagnostic qui soit le plus objectif possible et de ne pas se laisser aller à porter des jugements et des appréciations sommaires, dans un sens ou dans l'autre. A cet égard, je m'adresse à tous nos Collègues. En effet, d'une part il y a la surface des choses et de l'autre, le fond des choses. Une explosion populaire débouchant sur la violence — même manipulée, même exploitée, même dévoyée même si l'on a soufflé, à l'évidence, sur la haine — trahit et traduit un malaise plus profond, qu'il faut savoir déceler, identifier et soigner.

Je serai le dernier à ne pas attribuer d'importance à la présence sur les lieux de certaines personnes de bords d'ailleurs tout à fait opposés. L'Assemblée connaît sans doute «les liens très étroits qui nous unissent», mon frère et moi, à M. Michel Libert. Cet individu, qui se promenait à Forest et à Saint-Gilles durant les événements, avait, en 1983/1984, ni plus, ni moins, envisagé et préparé un attentat contre la vie de mon frère et la mienne.

Je ne puis donc rester indifférent à la présence, sur les lieux de ce type d'incidents, de ce personnage qui s'était spécialisé à l'époque dans l'infiltration des services de police et de gendarmerie. Personne ici ne peut nier le danger qu'il y a à voir exploiter, utiliser ou manipuler des incidents qui ont d'autres causes, auxquelles nous allons revenir.

Il ne faut ignorer ni les réalités, ni les petits agitateurs, ni les professionnels du désordre et de la violence. Il faut se rendre compte qu'il y a des provocateurs et le Ministre de l'Intérieur a eu raison de le signaler. Il faut aussi identifier tous ceux qui, dans le monde politique, la presse, les forces de l'ordre, les groupes extrémistes de tous bords, exploitent ou attisent les mécontentements et engagent des jeunes dans la voie sans issue de la violence.

Quand j'étais jeune, on disait à l'école primaire: «C'est celui qui le dit qui l'est.» Je dis très calmement aux jeunes du PSC que prétendre que le Ministre-Président ferait de la manipulation de ce type d'événement, alors qu'il fait face à une situation très douloureuse, c'est peut-être être soi-même en train d'utiliser ou de manipuler les événements.

Il faut dénoncer tout cela, mais ce n'est pas suffisant même si c'est indispensable. Il faut aller au fond des choses. C'est ce qu'a entrepris l'Exécutif par une politique de fond et de terrain. Nous souhaitons qu'il la poursuive et l'amplifie. Je suis convaincu qu'elle finira par donner des résultats.

C'est ce qu'a entrepris la commission exploratoire que je préside, avec l'aide de toutes les formations démocratiques de cette Assemblée. Elle a réalisé un travail énorme en quelques mois. Le groupe de travail numéro deux, par exemple, avec l'aide de représentants de l'immigration, qui connaissent le mieux le terrain, a posé un diagnostic que les événements ont, hélas! confirmé avant que le remède ait pu être apporté dans toute son ampleur.

Les échecs scolaires, le décrochage scolaire, le non-respect de l'obligation scolaire, le chômage, le sous-emploi, la sous-formation, l'étroitesse des logements, l'absence d'infrastructures sociales, récréatives, sportives ou d'espaces verts, d'espaces de jeux, l'insuffisance du nombre d'animateurs, le manque d'accompagnement social, générant vandalisme et délinquance, les contrôles abusifs, les rapports difficiles entre jeunes et policiers, les tracasseries administratives, le racisme ordinaire, l'immigration clandestine, toutes ces causes, parmi d'autres, ont été identifiées par le groupe de travail. Nos textes en font foi et je n'invente pas pour la bonne cause.

J'en tire deux conclusions. Premièrement, il n'a pas fallu attendre les événements pour que nous ayons les yeux grands ouverts sur les réalités. Cela devrait être compris par un certain nombre de commentateurs qui semblent s'imaginer que nous découvrons avec eux des événements et leurs causes. Deuxièmement, puisque cette commission travaille avec des représentants du monde de l'immigration, le dialogue existe bien au niveau de la Région. Nous allons je pense, Monsieur le Ministre, le poursuivre à nos niveaux et l'étendre.

Il est vrai que l'ordre doit être maintenu, mais sans jamais confondre maintien de l'ordre et répression.

Je tiens à féliciter la plupart des responsables, tout particulièrement Magda De Galan, pour leur sang-froid, même si l'on n'est pas sûr de pouvoir en dire tout à fait autant de chacun des membres des forces de l'ordre. Le problème des effectifs et de la formation de ces forces de l'ordre est, à cet égard, indiscutablement posé, et nous le posons.

J'espère, Monsieur le Ministre-Président, que les événements vous auront aidé à ouvrir les yeux du Ministre Tobbacq. Vous nous éclairerez à ce sujet.

Cela étant fait, qui est évidemment préalable et essentiel, le dialogue doit être poursuivi et amplifié. Au début de la guerre du Golfe, qui était un défi considérable à Bruxelles, j'avais pris des contacts, dans la discrétion et sans publicité, car je suis contre la publicité en ce domaine, avec les représentants de l'immigration au sein de la commission exploratoire. Les relais que nous avons pu créer à la faveur de ce travail au sein de l'immigration ont été bien utiles pour favoriser, pendant cette difficile période, un comportement extrêmement responsable de l'immigration à Bruxelles. Quels que soient ses sentiments profonds, cette immigration a très largement fait la preuve de son civisme. Peut-être certains ne l'ont-ils pas bien compris et, selon des échos, cette incompréhension a entraîné des frustrations. Soyons cependant très clairs: la commission exploratoire a adopté hier, à l'unanimité, un des volets de nos décisions qui feront partie d'un tout et qui ne seront évidemment opérationnelles que lorsqu'elles auront été approuvées globalement: une charte des droits et des devoirs de l'intégration.

C'est un événement sans précédent et d'une portée considérable, qui permettra de savoir avec qui l'on discute et avec qui il faut le faire. Je pense, en effet, que seuls ceux qui acceptent les devoirs corrélatifs des droits qu'ils réclament peuvent, à juste titre, prétendre participer au dialogue avec les autorités bruxelloises. Nous sommes, nous, pour l'intégration librement consentie et non, parce que cela pourrait être le résultat de certaines politiques ou de certains abandons, pour la juxtaposition de cultures refermées sur elles-mêmes et les ghettos qui en résultent.

Comme je l'ai dit hier en présence de certains journalistes de la presse étrangère maghrébine, tous ceux — ambassades ou autorités religieuses abusives — qui veulent utiliser, manipuler, isoler l'immigration, la refermer sur elle-même au nom de pseudo-valeurs culturelles, qui sont les paravents de l'intolérance, de la dictature et du conservatisme social et politique, ne sont pas nos interlocuteurs et nous les récusons. Nous voulons parler, nous, avec les immigrés, les jeunes garçons et les jeunes filles en particulier, qui souhaitent s'insérer dans la modernité sans rien renier de leur culture ou de leur religion, mais dans le respect des valeurs et des convictions d'autrui, dans le respect mutuel.

Notre message est donc très clair: il s'adresse aux immigrés eux-mêmes et non à ceux qui s'arrogent abusivement le droit de parler en leur nom, et qui le font tellement mal qu'ils nuisent aux immigrés dont ils ignorent ou déforment les souhaits profonds. Nous sommes aussi, bien sûr, contre les discours simplistes et réducteurs — qui risquent, aujourd'hui, de s'amplifier, discours tenus par ceux dont le mépris raciste pour la culture des immigrés est simplement le portrait symétrique en miroir des intégristes qu'ils prétendent dénoncer.

Dans une Région comme Bruxelles, seuls la tolérance réciproque et le respect de l'autre dans l'adhésion commune à des valeurs universelles peuvent garantir l'avenir en permettant de définir les critères d'une politique de terrain sociale et généreuse, capable de faire de tous ceux qui travaillent à Bruxelles et pour Bruxelles, des gens qui se sentent des citoyens à part entière de la même Région. C'est à ce travail de fond plutôt qu'à des lamentations inutiles, c'est à cette conception élevée du devenir régional que le groupe socialiste appelle tous les Bruxellois, belges et immigrés. Et nous disons clairement que, quand la négociation et le dialogue sont à l'ordre du jour, comme nous en sommes convaincus, la violence n'a pas sa place.

Tel est le message très clair, Monsieur le Ministre-Président, — avec la confiance que nous vous faisons dans la gestion de ce dossier difficile — dont nous souhaitons que le Conseil régional et son Exécutif se fassent les pacifiques messagers. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Hasquin.

M. Hasquin. — Monsieur le Président, le ton de mon interpellation sera évidemment différent. Les raisons politiques veulent qu'il y ait parfois des interpellations « porte-coton » qui permettent à l'Exécutif de s'exprimer. Il est normal aussi que l'opposition adopte un ton plus agressif ou plus incisif que la majorité. Ce sera le cas car il m'appartient quand même de rappeler dans cette enceinte un certain nombre de vérités que l'on a par trop tendance à oublier.

D'emblée, je dirai que personne ne se réjouira, sauf ceux dont l'activité et la réflexion politique ne s'alimentent que de l'extrémisme, des graves incidents qui ont secoué les communes de Forest et de Saint-Gilles. Ces incidents que nous déplorons auront tous au moins eu un mérite, celui de voir se déchirer les nuages sur lesquels un certain nombre d'entre vous se prélassaient.

La position du Parti libéral a toujours été extrêmement claire: oui à l'intégration, oui à la volonté de faire en sorte que notre pays reste fidèle à sa tradition d'accueil. Je crois d'ailleurs — M. Moureaux y a fait écho voici quelques instants — que les libéraux ont collaboré loyalement aux travaux de la Commission exploratoire. Une charte a été élaborée. Les discussions d'hier se sont déroulées dans une excellente ambiance. Je rappellerai toutefois, — puisqu'il s'agit d'un triptyque — qu'aucun accord n'est possible sur le tout tant qu'il n'y a pas d'accord sur les points particuliers.

Nous sommes tous soucieux de vouloir établir une distinction très nette entre, d'une part, la délinquance et, d'autre part, l'immigration. Cela implique aussi, si l'on veut éviter ce genre d'amalgame, qu'on lutte efficacement, avec fermeté, contre tous ceux qui combattent nos valeurs qui se heurtent à nos lois, qui nient notre façon d'être. Il faut donc prendre des mesures fermes à l'encontre des immigrés convaincus d'avoir commis des infractions.

J'attire votre attention sur un point: les incidents qui font l'objet de notre débat se sont déroulés dans deux communes considérées comme pilotes, des communes qui, jusqu'à il y a quelques jours, étaient citées en exemples. On parlait d'intégration réussie et certains bourgmestres étaient volontiers donneurs de leçons. Doit-on en conclure que l'on a prétendu faire plus d'intégration que l'on en a fait en réalité? Doit-on conclure qu'il y a eu double langage ou que nous avons eu affaire à des illusionnistes, à des Machiavel de village? Je n'irai pas jusque là, je serai bon prince. Je crois qu'en fait, nous sommes confrontés aujourd'hui — n'en déplaise à ceux qui ont voulu évacuer ce problème jusqu'à voici quelques heures — à une réalité: l'intégration n'est possible que lorsque ceux à qui elle s'adresse la souhaitent, et certains ne veulent pas de cette intégration. Ceux qui la refusent le font pour diverses raisons, qui vont de la manipulation par des courants intégristes à la manipulation par des puissances étrangères, voire par des groupes politiques belges extrêmes bien organisés. Ceux d'entre vous qui auront lu la presse ce matin auront constaté que le communiqué publié par le Parquet hier soir est à cet égard extrêmement éclairant. Cela veut dire qu'il y a parmi les immigrés un certain nombre d'individus qui ne répondent pas aux critères qui sont les nôtres quand nous parlons d'intégration.

Il faut donc pouvoir prendre des mesures. Celles-ci se situent à deux niveaux: au niveau du Conseil régional de Bruxelles et de son Exécutif ainsi qu'au niveau du gouvernement national.

En ce qui concerne la Région de Bruxelles-Capitale, le Ministre-Président nous redira sans doute dans quelques instants que des efforts viennent d'être consentis en matière de coordination des polices. Je rappelle que des vœux avaient déjà émis en cette matière depuis de nombreuses semaines, qu'il est impensable et contradictoire de vouloir soutenir la nécessité d'assurer la sécurité dans les dix-neuf communes tout en gardant dans le même temps une atomisation des polices. C'est antinomique. Il faut savoir ce que l'on veut. On pourrait imaginer, d'ailleurs, d'aller encore plus avant dans la coordination des polices — et pourquoi-pas? — de désigner même, lorsque les circonstances l'imposent, un commandement unique et intégré en cas d'urgence.

Que des équipements en matériel et une formation meilleure soient à l'ordre du jour, cela va de soi. Mais en cette matière aussi, il me paraît que des initiatives auraient pu être prises plus tôt. Reconnaissons toutefois qu'en matière de sécurité et d'immigration, les compétences se situent ailleurs, au Gouvernement national. Et là, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, il faut bien constater, pour le déplorer, que l'attitude du gouvernement actuel dont la composition ressemble à s'y méprendre à celle du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale (*Réactions sur divers bancs.*), avec quelques petites nuances — un peu de mauve peut-être, mais si peu! — est double en ce qui concerne l'immigration. Une première attitude consiste à détricoter ce qui a été fait sous les deux législatures précédentes. La deuxième stratégie est celle de l'immobilisme ou du pourrissement.

Permettez-moi de vous citer quatre exemples de ce que j'appelle le détricotage. Premier exemple: le fait notamment de laisser tomber en désuétude la circulaire du 15 avril 1982 relative à l'éloignement des étrangers délinquants. Deuxième exemple: les tergiversations dans l'application de la loi de 1987 sur les réfugiés.

M. Moureaux. — C'est un échec!

M. Hasquin. — Un troisième exemple est le refus de prolonger le système de la prime de réinsertion pour les personnes de nationalité étrangère qui seraient susceptibles de retourner dans leur pays d'origine.

M. Moureaux. — C'est un échec complet!

M. Hasquin. — Quatrième exemple: accorder plus facilement, c'est-à-dire par automaticité, la nationalité belge sans qu'on en ait préalablement (*Interruptions sur les bancs socialistes.*) ... Mesdames et Messieurs, je vous demande d'accorder au porte-parole de l'opposition au moins autant de respect que vous ne souhaitez en porter aux immigrés ou à toute personne pour qui vous avez de l'estime en d'autres circonstances. Je ne vous ai pas interrompu. Permettez-moi de continuer. (*Applaudissements sur les bancs PRL.*)

Ensuite vient, ce que j'appelle la stratégie du pourrissement, c'est-à-dire la volonté de laisser se développer toute une série de problèmes sans prétendre adopter les mesures qui s'imposent. Cela s'est notamment traduit par le refus caractérisé du gouvernement de prendre en considération toute une série de propositions de loi déposées par plusieurs conseillers régionaux ici présents et qui sont également députés ou sénateurs.

J'en citerai trois ou quatre exemples.

Premièrement, à plusieurs reprises, il a été demandé au gouvernement de renforcer décemment les cadres de l'Office des étrangers du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides. De multiples promesses ont été faites en la matière et n'ont pour ainsi dire jamais été suivies d'effet. L'objectif est d'abrèger les procédures, de les simplifier afin de pouvoir expulser les étrangers en séjour illégal et éviter, comme c'est actuellement le cas, que 70 p.c. d'entre eux se transforment en immigrés clandestins.

Hélas, M. Wathelet fait preuve de la plus extrême passivité en la matière.

M. Moureaux. — Vous n'avez pas suivi les débats en Commission du Sénat.

M. Hasquin. — Ils ne sont pas terminés.

Deuxièmement, le refus d'accorder une aide financière spéciale de l'Etat aux CPAS accueillant plus d'un réfugié ou candidat réfugié par mille habitants.

Troisièmement, les lenteurs extravagantes qui équivalent à un refus de créer des centres d'hébergement équivalents au Petit Château ailleurs qu'à Bruxelles, c'est-à-dire dans les autres provinces, pour éviter une concentration trop grande dans la Capitale.

Quatrièmement, des attitudes, telles celles de M. Tobback par exemple qui, jusqu'il y a quelques heures, s'est obstiné constamment à refuser de faciliter les conditions d'engagement de policiers ou d'auxiliaires de police, en dépit des interventions nombreuses au Sénat, notamment d'un certain nombre de bourgmestres de la capitale, M. Vandenhoute mais aussi M. Désir. Il a fallu des incidents graves comme ceux qui se déroulent depuis trois jours pour que, enfin, le gouvernement national daigne bouger un peu.

J'en resterai là pour l'instant. Je m'occuperai du Gouvernement national et de son Premier Ministre, M. Martens, jeudi prochain au Sénat où j'aurai l'occasion d'exposer plus longuement les récriminations des Bruxellois à l'égard du Gouvernement qu'il préside.

En conclusion, je me tourne vers l'Exécutif. Nous avons entendu depuis 48 heures force propos qui, je l'espère, ne seront pas que matamoresques. La Région bruxelloise s'est plainte d'avoir été, en grande partie, abandonnée par le Gouvernement national, de ne pas avoir reçu nécessairement les moyens qu'elle devait obtenir. Nous attendons de voir avec quels moyens, dans quelles conditions, dans quel laps de temps, ce gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale qui a la même coloration politique pour l'essentiel que le Gouvernement national, obtiendra gain de cause et sera véritablement décidé à se battre.

En conclusion, je voudrais dire qu'il existe également à Bruxelles des Belges qui vivent modestement. Nombre d'entre eux ont été victimes des actes de vandalisme et de pillage qui se sont déroulés pendant trois jours. Des vitrines ont été détruites, des façades et des voitures abîmées. Un certain nombre de nos compatriotes ont subi ainsi des dommages considérables et si nous parlons de ce que nous pouvons faire, au niveau financier ou autre, au profit de toutes les populations de notre Région, n'oublions pas ces gens-là.

Je suggère donc, au nom du groupe libéral, que l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale crée un fonds d'urgence, tout comme il existe des fonds pour les catastrophes au niveau national, en vue de venir au secours de ces populations modes-

tes qui ont subi des préjudices extrêmement graves. Surtout ne me dites pas que la Région manque de moyens! Qu'elle se tourne plutôt vers ses amis politiques, qui les lui ont comptés lors de la confection des lois de financement: qu'ils pèsent de tout leur poids afin que le Gouvernement national lui octroie une aide d'urgence qui permettrait de rencontrer les besoins que je viens d'énumérer. (*Applaudissements sur les bancs PRL-PVV.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy. — Monsieur le Président, Chers Collègues, les événements qui se sont déroulés à Forest et à Saint-Gilles ont suscité des réactions musclées, peut-on dire, de la part de notre Ministre-Président, tandis que les déclarations faites à la presse par les habitants et les témoins sur place faisaient preuve d'une attitude beaucoup plus modérée. Je dirai même que leur réflexe, au lieu d'être xénophobe, s'orientait plutôt vers la solidarité entre ceux qui dans certains quartiers, Belges et immigrés, connaissent des situations difficiles. Nous avons une grande leçon à tirer de ce qui s'est passé.

J'ai entendu à ce sujet deux discours: celui du Ministre-Président à la télévision et dans les médias — je l'entendrai tout à l'heure dans sa réponse — et celui de M. Moureaux. Permettez-moi de souligner qu'ils sont très différents. Dès lors, ces éléments doivent être replacés dans leur contexte et analysés à leur juste valeur. Il s'agit ici d'événements graves qui n'égalent cependant pas les émeutes que d'autres pays ont connues. Sans vouloir minimiser leur importance, je crois que nous devons les considérer avant tout comme un avertissement, certes grave, d'un malaise et d'un mal-vivre qui s'installent dans notre Région et qui ne sont pas nouveaux.

Les écologistes, depuis plus de dix ans, se battent pour une cohabitation, pour que la citoyenneté soit accordée aux habitants de Bruxelles, quelle que soit leur origine.

Quelles sont les causes de ces problèmes à Forest? Tout d'abord, il faut signaler qu'il s'agit d'une population marginalisée, qui connaît des difficultés d'emploi, de scolarité, des difficultés sociales. Il s'agit pour la plupart de jeunes. Or, il se fait que 50 p.c. des jeunes, à Bruxelles, sont des immigrés. Donc, ne stigmatisons pas! Il ne s'agit pas que d'un problème d'immigrés, mais de jeunes défavorisés qui sont aussi immigrés. Ces jeunes, ces populations vivent dans un cadre urbain dégradé. L'habitat et l'espace public sont dans un état lamentable. Il y a une insuffisance d'infrastructures culturelles et sportives et le dialogue n'existe pas toujours avec les interlocuteurs adéquats.

Rappelons à titre anecdotique l'erreur commise par Mme De Galan — pleine de bonne volonté, je le reconnais — en rencontrant dimanche un responsable de l'ambassade du Maroc, plutôt que des associations représentatives des habitants. Cela montre bien qu'on s'est très souvent trompé de discours.

J'en viens aux responsabilités de ces événements. Tout le monde l'a souligné, à tous les niveaux de pouvoir, la politique préventive a été insuffisante et peu cohérente. Au niveau national, après le grand programme annoncé avec «le retour du cœur», on se trouve aujourd'hui devant un accroissement des inégalités sociales, à cause des mesures fiscales prises par le Gouvernement, devant un problème de chômage non résolu mais dont on ne parle plus, et devant les problèmes évoqués par M. Hasquin, le manque de moyens pour les CPAS et l'accueil des réfugiés politiques.

La caractéristique de tous ces niveaux de pouvoirs, c'est que le parti socialiste est le premier parti francophone du Gouvernement national ...

M. De Coster. — Si le parti socialiste pouvait être le premier parti au niveau national, tout irait mieux!

Mme Nagy. — ... Il est le premier parti de la Communauté française, soutenu par le FDF. Il y a là moins de nuances par rapport à la majorité régionale. Et il est le premier parti au niveau régional.

M. De Coster. — Cela, c'est vrai.

Mme Nagy. — J'en arrive au problème des responsabilités de la Communauté française en la matière. Les ZEP ont été mises en place à Bruxelles sans beaucoup de moyens financiers. Ces moyens ont consisté à accorder à ces ZEP des ACS qui étaient mis à la disposition de la Communauté. Cependant, tout le monde a reconnu à l'époque que cet effort était insuffisant et que, pour mener une politique qui porte ses fruits à long terme, c'était dans l'enseignement qu'il fallait investir, et en particulier dans l'enseignement fondamental, dans les quartiers défavorisés de Bruxelles.

Et nous devons malheureusement constater que très peu, sinon rien n'a été fait dans ce domaine.

En outre, l'Exécutif régional mène aussi une politique qui, à notre sens, aggrave la dualisation de la ville. Il est tellement préoccupé de l'image internationale de Bruxelles comme capitale de l'Europe, lieu d'accueil pour toutes sortes de promotions immobilières ... alors qu'au contraire, les sans-abri, les personnes en difficulté vivent avec de maigres moyens.

Certains rappelleront sans doute les 100 millions que la Région a dégagés en 1990, pour l'intégration des populations immigrées ...

M. De Coster. — Il s'agit maintenant de 150 millions!

Mme Nagy. — Mesdames, Messieurs, il est impossible que ces 100 millions aient porté leurs fruits! Et on ne peut pas dire que, grâce à cette somme, il n'y aura plus de problèmes d'intégration à Bruxelles. La commune de Forest a reçu 8 millions, mais ceux-ci n'étaient pas disponibles avant mars 1991. Avec la meilleure bonne volonté du monde, rien de concret n'a été réalisé à ce jour dans cette commune.

Le tissu associatif est fragilisé. Le tissu social est mis à mal par une politique néo-libérale, poursuivie tant au niveau national qu'au niveau régional.

J'en arrive au niveau communal. On dit que Forest est une commune modèle qui a entrepris nombre d'actions en faveur de l'intégration. Savez-vous combien de logements la commune de Forest a rénovés depuis 1977? Aucun! Il n'y a pas un seul logement rénové par la commune de Forest depuis 1977. (*Dénégations de divers conseillers.*)

Le CPAS de la commune a investi 100 000 francs dans des logements. Le Foyer forestois a rénové des logements. Mais la commune elle-même ne l'a pas fait. Les investissements en matière de rénovation ne se rapportaient pas aux quartiers situés dans le bas de Forest. Dès lors, comment nous étonner du malaise qui règne dans des quartiers où l'environnement est à ce point dégradé?

Il faut également tenir compte des maladreses. Les habitants ont tous fait part de leurs difficultés de vivre à côté de la boîte de nuit «Les Bains-Baden» dans le quartier St.

Antoine. La politique menée par une commune en proie à des difficultés financières et à une mauvaise gestion est révélatrice à cet égard. En effet, une piscine qui était fréquentée par les jeunes du quartier et des écoles a été transformée en une boîte de nuit qui pose des problèmes aigus aux habitants.

Venons-en à présent à la question des forces de l'ordre. Il est aisé de jeter la pierre à des gens dont les comportements sont jugés inacceptables. Et la violence est toujours inacceptable, Monsieur Picqué! Cependant, les membres de la police de Forest sont réputés pour leur comportement proche de celui des cow-boys. Il serait donc souhaitable qu'un changement intervienne à ce niveau, que la police adopte une autre attitude à l'égard de la population, et plus particulièrement des jeunes et des immigrés. Je ne suis pas la seule à penser de la sorte. Dans une interview parue dans le journal *Le Soir* de ce jour, M. Yvan Mayeur, député PS, déclare qu'il y a un problème de racisme dans toutes les polices communales à Bruxelles. C'est de notoriété publique. D'ailleurs, les témoignages des habitants sont éloquentes à cet égard.

La révolte à laquelle nous avons assisté dans le quartier St. Antoine, traduit-elle un refus d'intégration ou plutôt un appel au secours de la part d'habitants qui souhaitent pouvoir vivre dans cette ville comme si elle était la leur? A cela, le Ministre-Président répond que certains jeunes sont «inintégrables» et que l'ordre public doit être assuré. Je suis tout à fait d'accord sur ce dernier point, encore qu'il existe différentes manières de faire régner l'ordre public. Revenons-en au terme «inintégrable». Qu'appelle-t-on «un jeune inintégrable»? Un jeune pour qui aucun effort ne pourra plus être consenti à l'avenir? Un jeune en faveur duquel on ne peut plus rien attendre? Qu'allez-vous faire? L'envoyer en prison, l'expulser? La Cour européenne a rendu récemment un arrêt qui casse une décision prise par les instances belges qui avaient expulsé un jeune délinquant d'origine étrangère. Vous ne pouvez vous débarrasser de ces jeunes de la sorte, même s'ils sont inintégrables. Donc, il nous appartient de les assumer et de faire quelque chose pour eux.

M. De Decker. — C'est sans limites. C'est un puits sans fond!

Mme Nagy. — En conclusion, je rappellerai que mon parti est favorable à la citoyenneté pour tous: les mêmes droits et les mêmes devoirs. Mais chacun — quelle que soit son origine —, doit être reconnu comme un citoyen à part entière, parce qu'il vit parmi nous. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Vandenbussche.

De heer Vandenbussche. — Mijnheer de Voorzitter, Heren leden van hete College, Collega's, toen ik vanochtend vroeg de radio beluisterde kwam verschillende kernen aan bod de opmerking: gisterenavond was alles rustig in Vorst. Die zin klonk mij als muziek in de oren. Na drie etmalen van spanning — ik kan u verzekeren dat ik zelf ook tijdens die nachten minder goed dan anders heb geslapen — was er uiteindelijk een kentering. Dit is zeer positief.

Waar kwam die kentering vandaan? Hopelijk ontstond ze gedeeltelijk op basis van een dialoogbereidheid vanwege de overheid ten aanzien van de preciaire situatie die in Vorst en Sint-Gillis is gegroeid. Ik ben ervan overtuigd dat de verantwoordelijkheidszin van een aantal beleids mensen en van verantwoordelijke migranten een verdere escalatie heeft kunnen verhinderen. Ook het feit dat men aan de ordehandhaving gevraagd heeft zich beheerst op te stellen, zal wellicht daartoe hebben bijgedragen.

Het klonk als muziek in de oren, omdat de gebeurtenissen van de jongste dagen zeer verontrustend waren.

Sta mij toe even in te gaan op de procedure van ons debat van vandaag.

Samen met de verantwoordelijken uit verschillende politieke groepen hier aanwezig, hebben wij ervoor gezorgd dat hier vandaag een debat kan worden gehouden over gebeurtenissen die in onze stad plaatshebben. De bevolking wacht trouwens op de vragen van de politieke verantwoordelijken op dat vlak.

Opdat er geen proceduredebat zou ontstaan tussen meerderheid en oppositie en opdat het een sereen en inhoudelijk debat zou worden, hebben wij de nodige contacten gelegd om dit debat te voeren.

Hierbij breng ik uitdrukkelijk hulde aan de leden van de oppositie die hebben meegewerkt opdat er geen proceduredebat zou ontstaan. Uiteraard dank ik eveneens de Executieve die vandaag haar medewerking moest verlenen door op de vragen te antwoorden. Dit zijn immers de voorschriften van artikel 94 van ons reglement in verband met een urgentiedebat.

Thans kom ik tot de situatie in Vorst en in Sint-Gillis.

In de pers werd er reeds op gewezen dat sommige politieke verantwoordelijken, verkozenen die hier vandaag niet aanwezig zijn, ter plaatse waren. Ik wens daar geen oordeel over te vellen. Ik begrijp dat politieke verantwoordelijken, wanneer zich ernstige incidenten voordoen, in de buurt willen zijn en informatie willen bekomen. Ik meen echter dat ook de grootste afstandelijkheid en discretie in acht moet worden genomen. Inderdaad, de aanwezigheid van politieke verantwoordelijken kan ook als een provocatie overkomen. In ons politiek bestel liggen de verantwoordelijkheden op een verschillend niveau. Er zijn de verantwoordelijkheden die wij, als Brusselse verkozenen, dragen en deze van de ordestrejdkrachten die bij incidenten moeten optreden. Ik bedoel hier zeker niet de Executieve of de politieke verantwoordelijkheden van Vorst die voortdurend ter plaatse waren — ik ben trouwens ook even naar het Coördinatiecentrum gegaan — die discreet alles hebben gevolgd. Maar het feit dat bepaalde personen bij de incidenten aanwezig zijn, kan gevaarlijk zijn.

Discrete gesprekken van de politieke verantwoordelijken met de ordehandhavers, lijkt mij wel van enorm groot belang. Op die manier kunnen zij vernemen wat er precies gebeurt, en wat de oorzaken ervan zijn. Ook ik heb er uren aan besteed om te trachten te achterhalen wat er gaande was. Ik kan u verzekeren dat het moeilijk is om tot een conclusie te komen. Ik durf ze vandaag ook niet te trekken.

Thans kom ik tot de gebeurtenissen zelf en ook tot onze vragen gericht tot de Executieve.

Deze situatie bestond reeds. Wij wisten reeds lang dat ze op een bepaald ogenblik explosief kon worden. Straks kom ik even terug op de fundamentele oorzaken ervan.

Er waren incidenten gedurende drie dagen.

Welke maatregelen werden er genomen ter beheersing van deze situatie? Wij lezen daarover allerlei berichten in de pers, maar het lijkt mij goed dat de Hoofdstedelijke Raad zelf rechtstreeks wordt ingelicht. Welke contacten werden er genomen en welke relatie is er met de nationale verantwoordelijken? Het is duidelijk dat in dergelijke situatie niet alleen de Brusselse verantwoordelijkheid speelt, maar dat er ook een aantal verantwoordelijkheden zijn op het nationale vlak en op het vlak van de gemeenschappen. Welke maatregelen werden er genomen op het vlak van de gemeenschappen, en welke zijn de

resultaten? Ik heb een zeer concrete vraag over het resultaat van de bijeenkomst van het «gewestelijk veiligheidscomité» zoals dat in de pers wordt genoemd. Ik moet eerlijk bekennen dat ik niet op de hoogte ben van de structuur van dit gewestelijk veiligheidscomité. Welk statuut, welke samenstelling en welke bevoegdheden heeft dit comité? Heeft het concrete initiatieven genomen en wat wil men eventueel nog doen?

Ik heb ook nog een vraag voor de Voorzitter van de Executieve in verband met zijn kritiek op het parket. Als publiek gezagspersoon kritiek uiten op het parket is een zwaarwichtige aangelegenheid. Ik beweer niet dat het niet mag, maar ik wens toch dat hij zijn kritiek op het vervolgingsbeleid van het parket verduidelijkt. Wat heeft het parket verkeerd gedaan en wat is de relatie met onze verantwoordelijkheden ter zake?

Ik geef u voorts de oorzaken van wat er de jongste dagen is gebeurd. Daarover zal door een aantal personen nog zeer ernstig worden gepraat.

Er zijn ongetwijfeld een aantal sociaal-economische oorzaken die tot de incidenten hebben geleid. Er zijn de problemen in verband met drugs en de daaraan verbonden kleine criminaliteit, de stedelijke criminaliteit, zoals Commissaris Van Reusel het vanmorgen op de radio nog noemde. Er is een cultuurbreuk, *a culture gap*, dat moet worden verholpen. Was er bij de incidenten van de voorbije dagen provocatie of manipulatie in het spel, gebaseerd op wat giste of leefde bij de jongeren?

Het is niet uitgesloten. In verband met het optreden van de politie onderstreep ik uiteraard dat de orde moet worden gehandhaafd. Het is begrijpelijk dat wanneer iemand met een vreemd uiterlijk meermaals wordt gecontroleerd, hij dit één keer, misschien twee keer, maar niet eindeloos zal aanvaarden. Bij de jongeren groeit frustratie, gewoon al omwille van hun uiterlijk. Ik pleit er niet voor dat niet moet worden opgetreden tegen hen die zaken doen die niet door de beugel kunnen, maar het probleem moet langs beide zijden worden bekeken.

Ik wens bij deze gelegenheid hulde te brengen aan de dialoogbereidheid van de burgemeester van Vorst, Mevrouw De Galan, en van andere beleidsverantwoordelijken, die heeft bijgedragen tot het oplossen van de problemen. Deze dialoogbereidheid is immers een fundamenteel gegeven voor de oplossing voor de toekomst. De SP-fractie heeft zich de jongste dagen bezonnen over deze en andere fundamentele vragen, onder meer onder impuls van Minister Rufin Grijp. Wij hebben niet alleen nagedacht over wat er nu moet gebeuren, maar ook over de toekomst.

In het kader van de interradencommissie waarover Serge Moureaux het had, bewijzen de inspanningen van de Voorzitter van de Vlaamse Gemeenschapscommissie, Robert Garcia, onze bezorgdheid om een leefbare stad voor alle inwoners.

De visie van de SP en van onze politieke vrienden toont aan dat wij ons beheerst willen opstellen, een dialoogbereidheid tot stand willen brengen en de fundamentele problemen aanpakken, niet alleen op korte, maar ook op langere termijn. Bij het beleid op lange termijn bestaat een absolute nood aan een migrantenbeleid op alle niveaus, zowel wat werkgelegenheid betreft als opvang in de vrije tijd en wat de contacten en relatie met de politie, die moet zorgen voor een klimaat van vertrouwen en veiligheid betreft. Een snelle en diepgaande dialoog is ook noodzakelijk tussen de verantwoordelijken van de migrantengemeenschappen en de beleidsverantwoordelijken.

Wij steunen het werk van de Koninklijke Commissaris Paula D'Hondt en van haar medewerker Bruno Vinikas. Men heeft de jongste tijd te veel kritiek op het feit dat alles niet snel genoeg gaat. Wanneer men echter het fundamentele werk

ziet dat reeds verricht werd, is het onze verantwoordelijkheid dit in daden om te zetten.

Dit is niet de taak van de Koninklijke Commissaris zelf.

De Voorzitter. — Mijnheer Vandenbussche, ik wijs u erop dat u de tijdslimiet overschrijft.

De heer Vandenbussche. — Mijnheer de Voorzitter, ik zal mijn uiteenzetting beëindigen met te zeggen dat wij bescheiden moeten zijn in onze verwachtingen betreffende de mogelijkheden van de Brusselse Executieve. Er zijn een aantal facetten op het nationale vlak en op het vlak van de Gemeenschappen. De relatie met de ouders van deze jongeren is eveneens fundamenteel. Aangezien ik moet besluiten zeg ik, dat wij ons als SP verder willen inzetten om in Brussel een leefbaar klimaat te scheppen opdat het hier aangenaam wonen, leven en werken zou zijn voor alle inwoners. (*Applaus.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan mevrouw Neyts-Uyttebroeck.

Mevrouw Neyts-Uyttebroeck. — Mijnheer de Voorzitter, de reacties op de spijtige incidenten van het afgelopen weekend, die wij de jongste dagen van zeer verschillende kanten hebben gehoord, hebben mij onweerstaanbaar doen denken aan het beroemde vers uit *Britannicus* van Jean Racine dat dit alles *ni cet excès d'honneur, ni cette indignité* verdient en aan de *«Pensée»* van Blaise Pascal die ik u evenmin wil onthouden, *l'homme est à la fois ange et bête; plus il veut faire l'ange, plus il fait la bête*. Hiermee bedoel ik dat ik mij niet goed voel bij de voorspelbaarheid van de reacties en van het partijpolitiek opbod dat heen en weer tentoongespreid wordt, zij het niet door iedereen in dezelfde mate. Ik ben niet de enige die al de reacties betreurt, die alleen maar kunnen leiden tot het opwekken van vijandigheid tussen bevolkingsgroepen. Daarom wil ik enkele nuchtere opmerkingen maken.

Wat het afgelopen weekend gebeurd is, valt zeer te betreuren, en moet ten stelligste worden afgekeurd, niet omdat de migranten er verantwoordelijk voor zijn, maar wel omdat er gedurende drie dagen in onze stad geweld gepleegd werd en omdat alle geweld moet worden afgewezen, wie het ook pleegt.

Het blijft mij verbazen dat het geregeld terugkerende geweld rond bepaalde Brusselse voetbalstadia — dat eveneens moet worden afgekeurd — niet dezelfde reacties opwekt dan deze van de voorbije dagen. Geweld, waar ook, is altijd af te keuren.

Een volgende vaststelling is dat een aantal problemen waarover werd gesproken niet specifiek zijn voor migranten en ook niet exclusief eigen zijn aan migranten. Onderwijsachterstand, slechte behuizing, onaangename leefomgeving zijn symptomen van kansarmoede, van maatschappelijke achterstelling. Dat zijn geen symptomen die wij uitsluitend bij de migrantenbevolking vinden. Vanzelfsprekend worden deze symptomen verergerd wanneer zij gepaard gaan met een grote mate van maatschappelijke uitsluiting. Wij kennen, zo meen ik toch, allemaal de cijfers van de samenstelling van de Brusselse bevolking.

Ik weet echter niet of wij altijd voldoende beseffen in welke mate de buitenlanders in het algemeen en de migranten in het bijzonder ontbreken, afwezig zijn in het beeld dat door alle media en door bijna alle overheden wordt gegeven van onze hoofdstad en haar bevolking. Ik bedoel dat een campagne zoals Koloriek die, zoals u zich zult herinneren in het voorjaar van 1989 werd gevoerd, en die werd gepresenteerd door een bevallige Italiaanse jongedame, een bevallige kleurlinge en een

bevallige Belgische jongedame al te zeer een uitzondering blijft. Het mag voor ons een les zijn dat een internationaal gevoerde campagne zoals deze van een merk van confectie van Italiaanse origine — ik mag hier niet aan sluikreclame doen — eveneens een uitzondering blijft in het publicitaire landschap dat wij rondom ons zien. Daarmede wil ik zeggen dat de migranten in Brussel maar hoeven te kijken bijvoorbeeld naar affiches, naar dagbladen en tijdschriften om vast te stellen dat zij er letterlijk niet bij horen. Wij hebben niet veel verbeelding nodig om ons voor te stellen tot welke gevoelens dit allemaal kan leiden.

Ik was eveneens verbaasd over sommige reacties op het uitzicht en de sfeer van sommige wijken in Brussel. Ik weet niet, Collega's, hoe het met u gesteld is, maar ik die in Brussel geboren en getogen ben, zoals velen onder u, maar niet zoals alle toekomstige Brusselse kandidaten, heb het Sint-Antoniusvoorplein te Vorst altijd een bijzonder deprimerende buurt gevonden, ook toen de bevolking van die buurt anders was dan nu.

Ik heb ook met enige verbazing kennis genomen van verklaringen, onder meer van leden van de Executieve, als zouden in Brussel de identiteitscontroles die worden uitgevoerd door de gemeentelijke politie en de rijkswacht normale controles zijn. Ik zeg alleen dat, als de controles die ik geregeld in mijn buurt zie — ik woon op 5 minuten van de Beurs — normale controles zijn, dan vraag ik mij af wat er nodig is vooraleer men controles abnormaal begint te noemen. (*Applaus.*)

Tot slot wil ik nog eens in herinnering brengen dat België van alle lid-staten van de Europese Gemeenschap het grootste aantal ordehandhavers telt in verhouding tot zijn bevolking. Ook dat is iets dat wij moeten onthouden.

Betekent dat nu dat er niets aan de hand zou zijn en dat wij rustig over het gebeuren kunnen heenstappen en overgaan tot de orde van de dag? Vanzelfsprekend niet. In Brussel dreigt, zoals elders in Europese steden, een groeiende kloof tussen arme stadsgedeelten en de kansarme bevolking, enerzijds en de welvarende stadsgedeelten en bevolking, anderzijds. De Executieve moet, want dat is haar verantwoordelijkheid, absolute voorrang verlenen aan het renoveren van de meest achtergestelde wijken. Dat gebeurt momenteel onvoldoende.

Ik kan mijzelf niet van de indruk ontdoen dat dit in bepaalde gedeelten van de stad niet gebeurt.

De kloof tussen het officiële discours van de Executieve, enerzijds en haar daden op het terrein, anderzijds groeit met de dag en verklaart voor een deel de malaise die sommige bevolkingsgroepen in haar greep houdt. Er is veel meer nodig dan partijpolitiek getouwtrek, demagogie over en weer en angelisme zowel ten opzichte van de ene als van de andere om echte oplossingen te vinden. Hier moet niemand heilig worden verklaard, de politici niet, de migranten niet, maar u, heren van de Executieve, ook niet. (*Applaus.*)

M. le Président. — La parole est à M. van Eyll.

M. van Eyll. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, Forest ne devrait pas cacher l'arbre des problèmes multiples posés par l'immigration massive dans notre région et qui ne relèvent pas de la sécurité publique, loin de là! La violence de Forest, la violence de la rue renvoient à d'autres violences.

On me permettra, dans un effort de sobriété, de n'en citer qu'une: l'émigration elle-même; le déracinement de l'être humain, «la plus haute des solitudes» a dit Tahar Ben Jelloun.

Nos sociétés policées, confortables, douces ne le sont pas pour tout le monde. La violence appelle la violence. C'est cette spirale, cet enchaînement-là qu'il faut casser. Au milieu des joutes oratoires, des invectives, des guerres d'émotions et d'autres communiqués de presse, les acteurs, ceux qui pratiquent un empirisme de terrain, vont leur petit bonhomme de chemin depuis plus de 20 ans, sans véritable crédit.

Il est donc clair qu'aucune violence nouvelle, fût-elle verbale, ne peut constituer le début d'une solution; au contraire, les Le Pen, les Nols se conduisent en boute-feu et mènent la ville à l'émeute.

Cela dit, qu'on ne se méprenne pas sur l'opinion de mon groupe; on ne lui fera pas confondre violence, répression aveugle et restauration de l'ordre public. L'opinion est derrière ses gardiens de la paix. Elle reconnaît en eux le bouclier de sa tranquillité et, plus profondément, de la démocratie.

L'ordre public doit être préservé, sauvegardé dans tous les quartiers de la ville, y compris dans les quartiers à forte majorité d'immigrés. Il faut que les policiers, qui se comportent en vrais professionnels — j'insiste sur ce point —, soient assurés de l'appui, de la collaboration franche et entière de tous les acteurs de la vie sociale.

Cela m'amène à émettre trois remarques à propos des polices communales.

Premièrement, les cadres communaux de la police sont désespérément incomplets. Je ne plaide pas pour le renforcement des corps de police. Mme Neyts a rappelé fort opportunément que notre pays est l'un de ceux qui comptent le plus de polices. Les exigences linguistiques imposées aux agents de police de Bruxelles, sans rapport avec l'accomplissement de leur fonction, sont abusives. La revalorisation financière est trop timide pour attirer des candidats.

Deuxièmement, il faut privilégier la création, dans tous les corps de police, de véritables services de la jeunesse composés notamment de travailleurs sociaux et de criminologues. Ces services veilleront à agir en concertation avec les autres forces vives de la commune: les institutions scolaires, les foyers culturels, les maisons de jeunes, les associations, les comités de quartier. C'est là une pratique sociale que les corps de police doivent apprendre de plus en plus.

Troisièmement, travailler à l'efficacité des corps de police sans doubler cette efficacité par celle de la justice, serait un non-sens. Quel gouvernement national consacrerait à la Justice les crédits nécessaires?

Si la violence, fût-elle verbale, ne peut constituer que l'amorce d'un climat d'émeute, si la restauration de l'ordre public relève de l'action indispensable, où donc se trouve l'essentiel? Que faire?

Empêcher toute immigration supplémentaire, sans doute, et mille autres choses que mille et un colloques depuis ceux qui ont créé les CCI dans l'agglomération bruxelloise. Depuis plus de vingt ans, je participe à cette action et je puis vous dire que nous en avons assez des colloques, des rapports, des idées, des projets et tutti quanti.

Ce qui manque essentiellement ce sont les fonds.

Je vais vous faire part d'une anecdote: je préside depuis 1978 la seule intercommunale où les mandats ne sont pas rémunérés et qui est l'AICB. Je me souviens, que, dans cette intercommunale, un échevin de l'agglomération bruxelloise avait...

M. Moureaux. — Il n'y a pas que celle-là!

M. van Eyll. — Eh bien tant mieux, dans ce cas je dois réviser mon jugement concernant les intercommunales de la Région bruxelloise.

Un jeune échevin de l'agglomération bruxelloise avait au conseil d'administration de l'AICB, dans l'indifférence générale, proposé de demander à l'autorité supérieure — peut être à cette époque la Commission française de la culture ou bien la Communauté française — s'il ne serait pas utile de créer un crédit de 10 millions pour aider l'action «immigrés» dans les communes de l'agglomération bruxelloise.

Comme je vous l'ai dit, sa proposition fut accueillie dans l'indifférence générale; c'était en 1980 et elle était bien timide.

En 1990, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs de l'Exécutif, vous avez proposé 100 millions; en 1991, vous en proposez 150. D'autres ont suggéré, dont, en son temps, Mme Spaak à cette tribune, — avant de nous quitter — que les autres pouvoirs publics, l'Etat national et les Communautés, apportent aussi 100 ou 150 millions, ce qui nous ferait aujourd'hui 450 millions.

Lorsque nous voyons, comme ce week-end, l'ampleur du phénomène auquel on doit faire face, il faut bien aujourd'hui revendiquer davantage. Je crois qu'il est temps d'affirmer que le transfert budgétaire demandé, à la Communauté française, compétente à Bruxelles, de quelque 2 milliards pour qu'elle soit en mesure de mener, avec plus d'efficacité encore, les actions de prévention en matière d'aide à la jeunesse défavorisée, quelle qu'en soit la nationalité est la seule politique qui permettra de réduire les inégalités sociales. Il appartient en effet à la Communauté d'abord d'agir en matière de personnes. Pensons à l'état de friche dans lequel se trouve l'enseignement de la Communauté, au refinancement qui se fait attendre à cause de blocages intercommunautaires à cet égard alors que, sans doute, la toute grande majorité, sinon tous les jeunes qui étaient à Forest, à Saint-Gilles, font partie de ces 25 p.c. de jeunes que l'école professionnelle ne parvient pas à qualifier! Vingt-cinq pour cent qui, après être passés par l'enseignement général puis par l'enseignement technique, aboutissent dans l'enseignement professionnel.

A cet égard, et à propos des compétences respectives me permettez-vous, Monsieur le Ministre-Président, de vous poser une question, peut-être insidieuse? Nous aimerions savoir exactement qui est qui et qui est responsable de quoi.

A plusieurs reprises, le Secrétaire d'Etat, M. Vic Anceaux, s'est présenté à la presse comme étant chargé de la coordination de la politique des immigrés au sein de l'Exécutif régional. C'est précisément l'intitulé que je trouve dans *Le Soir* d'aujourd'hui et j'ai entendu la même chose à Télé-Bruxelles: «chargé de la coordination de la politique des immigrés au sein de l'Exécutif régional».

M. le Ministre-Président peut-il me dire de quand date cette désignation? N'estime-t-il pas qu'elle est contraire à la législation et aux règles de fonctionnement de l'Exécutif qui prévoient qu'un Secrétaire d'Etat ne peut être chargé de matières personnalisables visées à l'article 59bis de la Constitution?

Laissons de côté les deux milliards souhaités pour la Communauté, et parlons des 150 millions de francs inscrits au budget de la Région en tant que subsides aux communes en vue de favoriser la cohabitation harmonieuse entre les populations locales.

Monsieur le Ministre-Président, puis-je vous poser à cet égard deux questions? D'une part, s'est-on déjà inquiété des modalités qui présideront à la répartition de ces 150 millions? Une circulaire est-elle en voie de rédaction ou bien la circulaire

de 1990 restera-t-elle d'application en 1991? Pour ceux qui se soucient de la continuité de leur action, qu'ils se rassurent, déjà des préoccupations se font jour à ce propos.

D'autre part, Monsieur le Ministre-Président, est-il dans les intentions de l'Exécutif de revoir le principe d'une même somme forfaitaire allouée aux communes bénéficiaires?

Puis-je apporter une touche particulière à ce débat, à savoir la spécificité de mon parti? Après avoir relevé la priorité du caractère social, culturel, historique et ethnique du problème qui nous préoccupe, serait-il malencontreux de dire que c'est aussi un problème communautaire? Ne doit-on pas constater que la grande majorité des enfants d'immigrés fréquentent des écoles de langue française et que cet enseignement est laissé en friche? Doit-on s'inquiéter des déclarations — j'ai l'air de vous torturer, Monsieur Anciaux — que vous avez faites? On m'a téléphoné hier soir pour me signaler une déclaration que vous aviez faite à VTM avant-hier soir dans laquelle vous regrettiez, comme membre de l'Exécutif de la Région bruxelloise, que les enseignants francophones n'aient jamais fait leur travail d'intégration dans la Région bruxelloise. Vous ajoutiez que: «C'est parce que ces enseignants francophones ne sont pas capables depuis 20 ans de faire leur travail que nous en sommes arrivés là aujourd'hui.»

Dois-je rappeler que, dans les années 70, alors que l'école flamande, d'une manière encore plus spécifique qu'aujourd'hui, jouissait de normes favorables, elle scolarisait 2 p.c. d'immigrés, essentiellement des Hollandais, tandis que l'école francophone en scolarisait déjà 27 p.c.?

A cette période, dans les écoles qui avaient à la fois des classes flamandes et francophones, les classes flamandes qui comptaient 20 élèves dont aucun immigré, étaient dédoublées tandis que les classes francophones qui comportaient 32 élèves dont 28 immigrés, ne l'étaient pas. C'était la triste réalité de cette époque.

Je trouve que nos joutes oratoires doivent reconnaître le mérite de ceux qui travaillent jour après jour sur le terrain. Il ne faudrait pas, Monsieur le Secrétaire d'Etat, décourager ceux qui font leur possible, avec très peu de crédits, pour renverser la situation.

Ma conclusion sera brève. Les gesticulations de M. Le Pen et M. Nols sont dérisoires, mais l'immobilisme de l'Etat belge depuis 20 ans ne l'est pas moins. (*Applaudissements sur les bancs FDF et PS.*)

M. le Président. — La parole est à Mme de T'Serclaes.

Mme de T'Serclaes. — Monsieur le Président, les événements qui se sont déroulés à Forest et à Saint-Gilles durant ce week-end sont inquiétants, tant par leur violence que par leur ampleur.

D'entrée de jeu, il convient d'affirmer que la violence doit être refusée et condamnée sans réticence, d'où qu'elle vienne et quelle que soit son origine. Une société démocratique telle que la nôtre ne peut accepter de légitimer la violence, de quelque manière que ce soit. Cela serait, en effet, nier les fondements mêmes de notre démocratie.

Il convient néanmoins d'éviter de placer les gens — et plus particulièrement les jeunes — dans une situation telle que la seule réponse à leurs problèmes soit la violence. Prenons garde à ne pas laisser les problèmes se dégrader au point d'en arriver aux situations que connaissent certaines banlieues françaises. Par ailleurs, ne nous leurrons pas: certains ont intérêt à provoquer la violence, à déstabiliser la démocratie. Nous devons

éviter de tomber dans un tel panneau et, face aux provocateurs, garder notre sang-froid.

Les sanctions adéquates devront être prises dans les plus brefs délais à l'encontre des agitateurs professionnels et des provocateurs. Avant tout, il faut éviter d'attiser la peur et le sentiment d'insécurité des Bruxellois. Laisser se développer ces sentiments ne ferait que compliquer, voire entraver, la nécessaire cohabitation entre les communautés au sein de notre Région. Dès lors, la sécurité et l'ordre public doivent être assurés. Les communes doivent disposer des moyens nécessaires à l'accomplissement de cette mission. Le dialogue est déjà, me semble-t-il, entamé par l'Exécutif avec le Ministre de l'Intérieur, et je m'en réjouis. Il est certain que les conditions actuelles de recrutement des policiers communaux posent problème et que ce recrutement devient de plus en plus difficile. De toute urgence, il convient également d'assurer la formation des corps de police dans notre Région particulièrement dans les communes où ils sont confrontés à des quartiers à forte densité d'immigrés.

Le Commissariat royal à l'immigration a indiqué que des programmes étaient prêts; ils doivent démarrer le plus vite possible. Depuis longtemps, le Commissariat royal et d'autres plaident également pour que, parallèlement aux polices communales, les communes puissent disposer d'auxiliaires de police, issus notamment des milieux immigrés eux-mêmes. Je me réjouis de constater que des efforts vont être accomplis dans ce sens et que, par ailleurs, l'Exécutif a dégagé un budget permettant de mettre à la disposition des communes à risques, des intervenants sociaux sur le terrain. Ce point nous paraît particulièrement important dans la mesure où c'est par la présence sur le terrain et par la prévention que l'on pourra désamorcer les problèmes dans une perspective à long terme.

A côté de la sécurité et de la prévention sur le terrain qui doivent pouvoir être assurées dans notre Région, celle-ci doit poursuivre sans relâche les efforts qu'elle a entrepris en collaboration avec les communes afin d'assurer l'intégration des immigrés et la cohabitation des différentes populations.

Plus que jamais, les récents événements doivent nous inciter à poursuivre ces efforts. Je comprends l'amertume de la Bourgmestre de Forest qui, malgré les efforts accomplis par sa commune, voit de tels événements se dérouler sur son territoire.

Rome ne s'est pas bâtie en un jour. Une politique de l'immigration ne s'élabore pas en quelques mois, ni en quelques années. Le processus est lent; ses effets ne se font sentir que progressivement et les incidents de parcours sont inévitables même s'ils sont profondément regrettables. Sans doute nous rappellent-ils que rien n'est gagné d'avance et qu'un effort important doit être réalisé en matière de logement, d'emploi, de rénovation de la ville, d'espaces verts, d'espaces de jeux et d'enseignement.

Il faut rappeler que la Région bruxelloise, depuis qu'elle a été mise sur pied, a déjà fourni un effort important. Des mesures concrètes ont été prises, que ce soit à travers les dispositifs d'insertion socio-professionnelle, l'accompagnement social ou les opérations de rénovation, sans parler des 100 millions dégagés en 1990 et 150 millions en 1991 pour des projets d'intégration mis en place par les communes.

Il faut poursuivre cet effort, à terme évaluer sa réalisation et réorienter éventuellement les projets si cela s'avérait nécessaire.

Je tiens aussi à rappeler la mise sur pied de la commission exploratoire qui achève un travail important, lequel s'est déroulé dans la sérénité et a réuni tous les interlocuteurs autour

de la table, qu'ils soient conseillers régionaux ou représentants des communautés immigrées. C'est la preuve que le dialogue et la concertation sont possibles. C'est dans ce dialogue et cette concertation permanente que doivent trouver place les mesures concrètes sur le terrain, leur renforcement et leur développement.

La coordination des politiques est également nécessaire entre les différents niveaux de pouvoir, qu'ils soient national, communautaire ou régional. La conférence interministérielle sur l'immigration devrait pouvoir être réunie rapidement pour assurer cette coordination.

La Région bruxelloise ne peut être seule à porter ce problème et chacun doit prendre sa part de responsabilité dans ce dossier.

Bruxelles est une ville qui veut vivre en paix, où la cohabitation entre les différentes communautés est possible pour autant que l'on traite le problème de l'immigration avec sérieux, sans faiblesse, mais aussi sans démagogie.

Nous faisons confiance à l'Exécutif à cet égard. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Vandebossche.

De heer Vandebossche. — Mijnheer de Voorzitter, wij hebben in dit debat, dat blijkbaar nu al aan aandacht moet inboeten, de duidelijk tegenstrijdige stemmen van de liberalen en de groenen gehoord. Laten wij inzake het migrantendossier niet communautair naar mekaar uithalen. De incidenten tarten alle verbeelding en zijn onaantvaardbaar.

Zoals iedereen, heb ik kennis genomen van de gebeurtenissen in Vorst en Sint-Gillis. Het is, mijns inziens, belangrijk de feiten tot hun ware dimensie terug te brengen. Wij als politici mogen deze zaak zeker niet overroepen, noch aan overacting doen. Hier wordt de overheid immers geconfronteerd met een zenuwachtige bevolking en een politie die maar al te graag wil optreden.

Is het niet gevaarlijk overmatig aandacht te geven aan deze aangelegenheid? Dat nodigt uit tot nieuw geweld. Een omstandige berichtgeving in de media houdt daarenboven gevaren in voor het multiculturele samenlevingspatroon van de hoofdstad en is nefast voor de rationele benadering ervan. De heersende gevoelens van onveiligheid ten aanzien van medeburgers en onrust in de straten, op de pleinen en in de huizen zijn geen goede basis voor een gezonde samenleving.

Daarnaast komt ook het stadsleven in gevaar. De incidenten kunnen immers aanleiding geven tot drastische verschuivingen in het beleid ten aanzien van de migranten. Erger is dat een bepaalde bevolkingscategorie door de incidenten de hoofdstad voorgoed verlaat.

Ook de Europese roeping van Brussel dreigt negatief te worden beïnvloed, ten minste wanneer ik de Franse televisie- en radiostations beluister. Wij moeten er bijgevolg voor waken dat deze gebeurtenissen om welke reden ook worden gemanipuleerd.

Mijnheer de Voorzitter, Heren Ministers, Collega's, wij mogen de gebeurtenissen niet zo maar toeschrijven aan de migrantenbevolking in de hoofdstad. Ik twijfel niet aan de wil tot integratie bij onze migranten en verwijs naar de resultaten van de migrantencommissie die de dialoog tussen beide groepen voorbereidt, waardoor concrete afspraken mogelijk worden.

De incidenten werden, mijns inziens, veroorzaakt door ontwortelde en maatschappelijk ontredderde jonge migranten. De Brusselse samenleving moet naar hen luisteren. Nochtans mogen wij geen geweld — dat resulteert in een confrontatie — aanvaarden wanneer dialoog en overleg noodzakelijk zijn. Ofwel gaat het om een bewuste uitdaging en dan moet er inderdaad een passend antwoord worden gegeven door de ordehandhaving, ofwel zijn die incidenten een exponent van een aantal problemen op het Brusselse terrein. In dat laatste geval kan het antwoord enkel een voortzetting en een uitbreiding van het beleid van de Brusselse Executieve zijn. Ik pleit niet alleen voor het behoud van de integratieprojecten, maar zou het ook op prijs stellen mocht de Executieve beslissen tot een meer uitgebreide sociale begeleiding op het terrein zelf, dicht bij de migranten, maar ook dicht bij de Belgen die in de migrantenwijken leven.

Ik zou ook bijzondere aandacht willen vragen voor het drugprobleem. Sociale marginalisering van mensen leidt tot contact met drugs met alle gevolgen van dien. Het drugprobleem is geen specifiek migrantenprobleem, eerder een probleem van stedelijke samenleving dat vooral kansarmen en dus ook migranten treft. Hiervoor is dringend een doortastend beleid nodig.

Dames en Heren van de Executieve, sta mij toe te pleiten voor dringend overleg tussen migranten en gemeentebesturen, maar ook tussen de gemeentebesturen onderling. De incidenten van de vorige dagen zijn overigens niet tot een bepaalde gemeente terug te brengen. Zij kunnen zich ook in andere gemeenten voordoen. Daarom pleit ik voor intergemeentelijk overleg waarbij de regionale overheid een belangrijke rol te spelen heeft. Alleen een doorgedreven inspanning op dubbele basis kan leiden tot een oplossing. Ik denk hierbij aan integratie gekoppeld aan respect voor de wet en respect voor de ordehandhaving.

Ik kan niet anders dan ook te verwijzen naar de rol van de politie. Hier is gepleit voor een betere vorming en voor aanvulling van het politiekader. In verband met de aanwerving van politieagenten vraag ik u om de liefde Gods het taalexamen voor politieagenten niet af te schaffen. Wie zou immers zo dom zijn te beweren dat een politieagent niet de taal moet kennen van de bevolking waarmee hij omgaat. U niet, ik ook niet. Het politiekorps zou bovendien best worden uitgebreid met «migranten-agenten» die het sociale contact met de migrantenbevolking kunnen vergemakkelijken. De taak van de politie is moeilijk en de agenten moeten vaak blijik geven van moed. Het zou dan ook nuttig zijn aan het imago van de politieagent wat te doen, zijn dienende taak wat meer in de kijker te stellen, precies omdat er bij de bevolking en vooral bij de jeugd een aantal misverstanden ten opzichte van het politiekorps bestaan. Ik vind dat wij dat korps ook politiek moeten blijven verdedigen. (*Applaus bij de meerderheid.*)

M. le Président. — La parole est à M. Simonet.

M. Simonet. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, bien qu'étant un peu écrasé intellectuellement par les citations littéraires de Mme Neyts et de M. van Eyll, je voudrais quand même émettre, complémentarément à l'interpellation de M. Hasquin, quelques réflexions, au nom du groupe PRL.

Il y a quelques semaines, des jeunes immigrés avaient littéralement assiégé le commissariat de police d'Ixelles pour tenter d'obtenir la libération d'un des leurs qui avait été interpellé par la police locale.

Durant les trois nuits de ce dernier week-end, c'est à Forest et à Saint-Gilles que plusieurs dizaines, j'oserais même dire

plusieurs centaines, d'adolescents maghrébins se sont violemment heurtés aux forces de l'ordre, pour le motif que ces jeunes gens n'acceptent plus dans «leurs» quartiers, les contrôles policiers. Des propriétés privées ont été saccagées, plusieurs véhicules du service public, notamment une voiture de pompiers, ont été endommagés, des journalistes ont été violemment pris à partie. On a assisté à de véritables scènes d'émeutes et vous-même, Monsieur le Ministre-Président, vous avez parlé de rébellion ouverte contre l'autorité publique.

Bien entendu, mais cela ne semble pas être l'intention du Ministre-Président, il ne saurait être question de renoncer pour l'avenir aux interpellations et aux contrôles sous la pression de la violence de quelques jeunes délinquants.

Quelques constats s'imposent cependant. En premier lieu, comme l'a signalé M. Hasquin, les déplorables incidents du week-end dernier se sont produits dans deux des communes bruxelloises, Saint-Gilles et Forest, qui se veulent parmi les plus actives — et peut-être d'ailleurs le sont-elles dans l'Agglomération — et les plus dynamiques dans les programmes locaux d'intégration des immigrés. Le Ministre de l'Intérieur nous a déjà fait part de ses réflexions et il semble bien qu'il y ait là de quoi réfléchir.

Deuxième constat: lors de la séance de rentrée de notre Conseil, le 17 octobre 1990, j'avais interpellé le Ministre-Président, mettant l'Exécutif en garde et je cite, tant les faits se sont avérés patents, contre «les incidents graves qui pourraient se produire dans les quartiers à haute densité de population étrangère où les patrouilles de police risquent à tout moment, lors d'interpellations, d'être submergées par 30 ou 40 types surexcités, sans avoir la possibilité matérielle de compter sur des renforts».

A l'époque, un certain nombre d'élus de la majorité — PS, PSC et FDF — avaient hurlé à la dérive extrémiste, à la psychose sécuritaire. Aujourd'hui, les actes délictueux que je redoutais ont bel et bien été commis par des individus que le Ministre-Président a qualifiés lui-même de non-intégrables, mais ils ne sont pas trente ou quarante, ils sont deux cents!

Cela fait des mois que les mandataires libéraux dénoncent, à tous les niveaux de pouvoir, l'inertie aussi bien du Gouvernement national que de l'Exécutif régional à traiter de la problématique policière. Notre Collègue M. Vandenhoute, Sénateur-Bourgmestre de Woluwé-Saint-Pierre, a déjà interpellé à plusieurs reprises, le Ministre de l'Intérieur, M. Tobbacq, à ce sujet.

Je pense avoir indiqué à mon modeste niveau, il y a quelques mois, combien les conditions légales posées au recrutement de policiers en Région bruxelloise devaient inéluctablement conduire à des débordements. Le déficit policier par rapport au cadre est, en effet, de plus de 700 unités en Région bruxelloise. Il ne s'agit pas, comme le Président du groupe FDF l'a indiqué, d'augmenter le cadre, mais simplement de remplir les emplois inoccupés de ce cadre.

Qu'a fait votre Exécutif pour obtenir du Ministre de l'Intérieur une modification légale sur ces différents points? Apparemment, devons-nous constater aujourd'hui, rien! Et ce n'est pas votre réveil hier, en Commission régionale de sécurité, qui nous apaisera.

Du reste, certaines mesures annoncées, si elles sont indispensables pour assurer une meilleure protection de nos policiers, sont aussi un prodigieux aveu de carence dans le chef des responsables de la sécurité au niveau régional.

Il ne suffit pas de donner des casques et des boucliers à nos policiers, encore faut-il réprimer sévèrement les actes de

violence et de vandalisme commis par des jeunes membres de véritables gangs.

A cet égard, les libéraux entendent une nouvelle fois déplorer le laxisme des parquets et des juges d'instruction. Le manque de sévérité flagrant du pouvoir judiciaire, qui conduit parfois à la libération des délinquants arrêtés quelques heures seulement après que la police les ait interpellés est une source de ras-le-bol et de démotivation pour les forces de l'ordre et les policiers bruxellois.

A ce laxisme judiciaire, viennent s'ajouter, M. Hasquin l'a évoqué, les carences du Ministre de la Justice.

Les municipalistes et les Bourgmestres, en particulier, le savent: la nouvelle loi sur la détention préventive a fait perdre toute signification à la mesure privative de liberté que constituait jusqu'alors la détention préventive. Nos polices communales n'ont plus aucun moyen de pression à l'égard des délinquants arrêtés. C'est là une première lourde responsabilité de M. Wathelet.

Lourde responsabilité de M. Wathelet encore lorsqu'il se refuse à appliquer la circulaire du 15 avril 1982 de son prédécesseur qui permettait pourtant au Ministre de la Justice, après appréciation des circonstances de fait et des réalités humaines — cette précision évitera à M. Maingain de citer une nouvelle fois l'arrêt Moustakim — d'apprécier la nécessité d'éloigner du territoire un étranger délinquant.

C'est encore la responsabilité de la majorité socialiste-sociale-chrétienne d'empêcher pratiquement, en raison de la lourdeur des procédures, le renvoi du mineur délinquant par le juge de la jeunesse vers le tribunal correctionnel.

Du reste, je l'ai déjà souligné, la démotivation de nos policiers est aussi justifiée par les conditions barémiques qui sont offertes aux jeunes hommes qui embrassent cette carrière souvent ingrate et certainement dangereuse. Et encore, le problème salarial ne se pose qu'à ceux qui ont pu réussir l'examen de policier. En effet, 50 p.c. des candidats potentiels sont éliminés d'emblée par la barrière du diplôme requis — celui des humanités complètes — et des connaissances linguistiques de niveau 2 exigées.

Je crois vraiment, Monsieur le Ministre-Président, qu'au-delà d'une meilleure coordination des polices communales, dans la voie de laquelle s'est engagée timidement hier la Commission régionale de sécurité qui a prouvé la solidarité de tous les Bruxellois à l'égard de Saint-Gilles et de Forest, il est urgent de secouer fermement M. Tobbacq qui, une fois passé le temps des fanfaronnades et des coups de gueule matamoresques, est tragiquement inefficace quand il s'agit de régler les problèmes de sécurité dans la Région de Bruxelles-Capitale.

En terminant, je voudrais évoquer un problème qui a peut-être été négligé par les intervenants précédents.

Je crains que, si les pouvoirs publics ne rétablissent pas sans tarder l'ordre public, le risque soit grand d'assister à des réflexes d'auto-défense, voire à la constitution de milices civiles, avec tous les dangers de dérive et de débordements que cette justice «immédiate» recèle.

Faudra-il donc qu'il y ait mort d'homme pour que M. Tobbacq se rende compte que Bruxelles n'est pas Leuven? (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer De Berlangere.

De heer De Berlangere. — Mijnheer de Voorzitter, Heren Ministers, Collega's, ik hoop dat de rellen met migrantenjonge-

ren te Vorst tijdens het weekend de verantwoordelijke overheden op elk niveau doen beseffen dat er iets misloopt en dat er dringend moet worden ingegrepen.

We willen er de nadruk op leggen dat dit dossier twee delen bevat, die met evenveel zorg door de verantwoordelijke politici moeten worden behartigd:

1° het politionele luik;

2° het integratieluik.

Wat het politionele luik betreft, willen wij niet meedoen met degenen die te gemakkelijk verwijten sturen naar de politie.

Wij zijn van oordeel dat er in alle wijken van Brussel, waar gebleken is dat er problemen zijn in verband met geringe of gestegen criminaliteit, politiecontroles mogen en moeten worden uitgevoerd.

We leven nu éénmaal in een rechtsstaat en we hopen daarin te blijven leven. Dit betekent dat alle burgers voldoende geruststelling moeten krijgen, dat zij beschermd worden en dat zij alle democratische rechten kunnen behouden.

De manier waarop de politiecontrole gebeurt, is echter een andere zaak. Toch willen wij zelfs op dit gebied de politie geen verwijt maken. Wij zijn er ons terdege van bewust dat zij een moeilijke taak te vervullen heeft, vooral omwille van de onvoldoende scholing, onvoldoende training inzake omgang met vreemdelingen en zeker omwille van het feit dat het aantal manschappen onvoldoende is.

Wat het eerste luik van dit dossier betreft kan de Volksunie zich akkoord verklaren met de voorstellen die door de Minister-Voorzitter aan de gemeentelijke overheden werden gedaan.

We zijn het er volkomen mee eens dat er 50 miljoen van de gewestelijke begroting wordt uitgetrokken voor de aanwerving van een zestigtal hulpagenten in de acht bijzondere gemeenten met risico's.

We vragen toch met aandrang aan de Minister-Voorzitter dat hij de Burgemeesters er zou op wijzen dat het bijzonder nuttig zou zijn indien zij zouden overgaan tot de aanwerving van hulpagenten die van oorsprong Marokkanen zijn. Het is immers duidelijk dat deze mensen van Marokkaanse oorsprong — ook al hebben zij de Belgische nationaliteit — gemakkelijker kunnen omgaan met hun eigen volksgenoten.

We zijn het er eveneens mee eens dat voor elk van de risicogemeenten twee maatschappelijke werkers bij worden aangeworven. Ook wat deze nieuwe aanwervingen betreft, menen wij dat Minister-Voorzitter aan de Burgemeesters de raad moet geven om ook voor deze functies zoveel als het kan mensen te zoeken die van Marokkaanse of Turkse oorsprong zijn.

Het tweede luik betreft de integratie. De Volksunie is van mening dat door de rellen in Vorst duidelijk de bewijzen zijn geleverd dat er onvoldende werk is gemaakt van een echte diepe en doordringende integratiepolitiek.

De Volksunie is, meer dan welke partij ook, goed geplaatst om dit gebrek aan integratiepolitiek in de grootste mate te betreuren.

De huidige Vlaamse Staatssecretaris van het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest, onze Collega Vic Anceaux, heeft dertien jaar geleden als Staatssecretaris, maar toen in de Belgische Regering, bevoegd voor het onthaal van migranten als allereerste in de Belgische geschiedenis, een uitvoerige nota over het migrantenbeleid op de tafel van de Ministerraad gelegd.

Hierin deed hij allerlei voorstellen en aanbevelingen om een reëel en doeltreffend integratiebeleid te voeren.

Terzelfdertijd waarschuwde hij — dus dertien jaar geleden — dat er over tien jaar, onlusten zouden ontstaan indien er geen beleid gevoerd werd.

Wat moet er nu onmiddellijk worden gedaan en wat moet er volgens ons op iets langere termijn, maar met grote doeltreffendheid, gebeuren?

In de eerste plaats zijn wij van oordeel dat onmiddellijk alle inspanningen moeten gericht worden om een zo groot mogelijke dialoog aan te gaan met de representatieve verantwoordelijken uit de migrantenwereld.

Deze actie bedoeld om alle communicatielijnen te openen en aan te leggen, om deze wederzijdse informatie te realiseren, moet gebeuren door de gemeentelijke overheid.

Zij dient een inventaris aan te leggen van al wat er aan verenigingen, zelforganisaties, migrantenclubs, moslimgemeenschap, enzovoort bestaat en wie er verantwoordelijkheid draagt. Zij moet onmiddellijk starten met de dialoog:

1) om hen te vragen op te treden om de rellen te doen ophouden, om in de toekomst dergelijke opstoten te vermijden;

2) om van hen te vernemen welke de echte noden en behoeften zijn, vooral bij de migrantenjongeren.

Wanneer deze behoeften ten volle gekend zijn, moet er serieus onderzocht worden — na overleg met de migrantenjongeren zelf — welke prioriteiten er dienen gelegd te worden om ook het nodige te realiseren om te beantwoorden aan deze behoeften.

Op iets langere termijn menen wij dat de verantwoordelijken van het onderwijs nauwkeurig dienen te onderzoeken hoe zij een grotere integratie kunnen bewerkstelligen. In het Nederlandstalig onderwijs startte enkele jaren geleden het algemeen gekende bicultureel of elkaar-ontmoetend-onderwijs. Wij betreuren ten zeerste dat het Franstalig onderwijs tot nu toe altijd geweigerd heeft dit bicultureel onderwijs in te richten. De gevolgen daarvan zijn nu duidelijk. De meeste migrantenjongeren hebben een grote leerachterstand. Daardoor zijn zij in de grootste mate ongeschoold. Zij kunnen op een zeer gebrekkige wijze of totaal niet worden tewerkgesteld en lopen bijgevolg in groten getale doelloos rond in eenzelfde wijk. Dit kan alleen maar leiden tot ongenoegen, tot kleine criminaliteit. Er is bij deze groepen echt niet veel nodig om de kleine vonken in een volle brand te doen omslaan.

Ik pleit ervoor dat de overheid een evenwichtige zorg aan de dag legt voor een professioneel optreden, enerzijds en de integratieprojecten, anderzijds. Ik voeg er nog aan toe dat de Brusselse Hoofdstedelijke Executieve vorig jaar 100 miljoen heeft ingeschreven voor het opstarten van gemeentelijke integratieprojecten, die misschien pas over één of twee jaar hun volle uitwerking zullen hebben.

In 1991 wordt er opnieuw 150 miljoen uitgetrokken voor de gemeentelijke integratieprojecten. Het kan niet anders dan dat wij zullen nadenken en uiteindelijk ook hiervan de resultaten zullen zien.

Wij hopen tenslotte dat éénieder zijn verstand goed bijhoudt en dat een harmonische samenleving tussen alle inwoners van Brussel tot stand zal komen.

M. le Président. — La parole est à M. Drouart.

M. Drouart. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, mon intervention sera très brève puisque Marie Nagy a fait l'analyse politique des incidents sur lesquels le débat s'est ouvert. Je tiens, toutefois, à signaler au préalable que M. Cauwelier, Conseiller Agalev, souscrit entièrement à ce qu'elle a dit tout comme à ce que je dirai, mais que, par souci d'efficacité, il n'interviendra pas dans les débats.

Je voudrais tout d'abord interroger le Ministre-Président sur le Comité régional de sécurité, puis lui poser ensuite une série de questions sur les mesures supplémentaires que l'Exécutif a prises à la suite des incidents.

En premier lieu donc, le Comité régional de sécurité. Nous aimerions, Monsieur le Ministre-Président, en connaître la composition officielle. Existe-t-il des statuts? Nous ne vous cachons pas notre malaise en ce qui concerne la possibilité pour les mandataires politiques d'exercer un réel contrôle démocratique sur ce Comité. Il y a là une certaine ambiguïté. La sécurité n'est pas de compétence régionale. Or, visiblement, ce Comité s'est réuni sous votre égide. Je ne pense pas que vous étiez présent en tant que bourgmestre de St-Gilles. J'aimerais avoir des éclaircissements sur ce point. Je voudrais aussi savoir si le Ministre de l'Intérieur a été associé à ce Comité régional de sécurité.

J'en viens aux questions portant sur les mesures supplémentaires que l'Exécutif a prises à la suite des différents incidents.

Vous avez déclaré, Monsieur le Ministre-Président, qu'une somme de 50 millions serait libérée pour l'engagement de nouveaux auxiliaires de police communale ainsi que pour l'achat d'équipements supplémentaires pour les forces de l'ordre. Vous avez ajouté que des travailleurs sociaux seraient également engagés. J'aimerais savoir quel sera leur nombre, quelles missions ils auront et quelles sommes sont destinées à l'engagement de ces travailleurs sociaux. Enfin, je voudrais savoir sur quels postes budgétaires l'ensemble de ces sommes — les 50 millions et les sommes destinées aux travailleurs sociaux — seront libérées.

En guise de conclusion et me tournant vers l'ensemble du Conseil, je me permettrai de vous relire un passage de mon interpellation de novembre 1990 concernant «les insuffisances graves des mesures prises par l'Exécutif en matière d'intégration des personnes d'origine étrangère». Je lis: «L'Exécutif a inscrit un budget de 100 millions en 1990 visant à promouvoir l'intégration et la cohabitation harmonieuse des différentes communautés locales. L'inscription d'une somme de 100 millions consacrée à la réalisation de ces objectifs nous satisfait certes, mais le groupe ECOLO regrette la limite des moyens financiers mis à disposition. Les enjeux sont trop importants pour les limiter à ces seuls moyens». Je crois que, maintenant, l'heure des discours est passée. Il faut passer aux actes. C'est la raison pour laquelle nous voudrions que ce débat se termine par un geste significatif. Notre groupe dépose donc sur le Bureau une motion invitant l'Exécutif à augmenter de manière significative les fonds régionaux destinés à l'intégration et à la cohabitation des différentes communautés de notre Région. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO-AGALEV.*)

M. le Président. — La parole est à M. De Decker, pour une très brève intervention, M. Simonet ayant pratiquement épuisé le temps de parole du groupe PRL.

M. De Decker. — Je suis persuadé, Monsieur le Président, qu'il n'est pas dans votre intention de limiter le temps de parole de groupes de cette Assemblée dans un débat d'une telle importance. J'aimerais simplement, en complément aux

interventions de mes Collègues, émettre quelques considérations.

Je crois que le débat que nous avons eu aujourd'hui à propos d'un problème d'une extrême gravité a été d'une excellente qualité.

Les événements qui se sont produits ne sont certainement pas de nature à réjouir qui que ce soit dans cette Assemblée. Pourtant, nous étions quelques-uns dans ce Conseil régional, et au Parlement national, à dénoncer le risque d'une dégradation de la situation dans le domaine de l'immigration. Je pense que ce qui est arrivé est finalement le résultat de plusieurs années de laxisme, de pourrissement, d'hypocrisie et de tabous qui entourent l'immigration, dont on n'a pas voulu suffisamment parler plutôt, que ce soit au Parlement national ou parfois dans cette Assemblée, même si je salue fondamentalement les efforts faits par la Commission que nous avons créée. Mais il y a eu dans ce domaine, indiscutablement — et cela existe encore, nous l'avons senti dans ce débat — une forme de terrorisme intellectuel que nous voulons simplement combattre, en appelant un chat un chat et en dénonçant les situations telles qu'elles existent.

Nous sommes tous convaincus qu'une politique d'intégration est nécessaire pour ceux qui adhèrent à nos valeurs et qui souhaitent vraiment s'intégrer dans notre ville. Mais une politique d'intégration ne peut réussir que si elle a un soutien populaire, si elle est comprise et soutenue par la population.

Quel est le sentiment profond de notre population bruxelloise? C'est que le gouvernement national, fait preuve d'un énorme laxisme qu'une immigration clandestine ne cesse de se développer, à laquelle on ne met pas fin.

Comment voulez-vous que la population bruxelloise adhère, spontanément et avec foi, à une politique d'intégration, si elle a le sentiment de se trouver face à un puits sans fond, et si chaque fois que l'on veut de bonne foi en intégrer davantage — et je crois qu'il faut le faire — d'autres arrivent, ce qui complique fondamentalement la suite des événements.

M. le Président. — Veuillez terminer, Monsieur De Decker. Un temps réglementaire est attribué à chaque groupe. Tous les groupes l'ont un peu dépassé, mais le PRL en particulier.

M. De Decker. — Monsieur le Président, je suis persuadé que M. Picqué parlera tout à l'heure pendant un quart d'heure, voire 20 minutes. Vous me direz que c'est le droit de l'Exécutif, mais il faut tenir compte de l'importance du débat qui, je crois, a été d'une bonne tenue. Pour nous, l'immigration telle que nous la ressentons doit être et ne peut être que liée à des besoins économiques. Nous ne pouvons pas simplement devenir la terre d'accueil de tous les réfugiés économiques des différents continents et même de notre propre continent, comme nous risquons d'y être confrontés, avec les pays de l'Est et peut-être demain avec l'Union soviétique.

Il faut que ce gouvernement national, après trois années de paralysie totale sur ce sujet, — et c'est la raison pour laquelle nous déposons une motion sur ce thème, — mette fin à l'immigration clandestine et répartisse les candidats réfugiés politiques entre les trois régions. Il n'y a strictement aucune raison politique ou sociale, de quelque nature qu'elle soit, pour justifier que tous les réfugiés politiques ou candidats réfugiés politiques viennent absolument à Bruxelles et ne soient pas répartis équitablement entre les différentes Régions.

M. Maingain. — En quoi des candidats réfugiés politiques étaient-ils concernés par les événements de Forest et de St-Gilles?

Votre amalgame est scandaleux.

M. De Decker. — Eh bien parlons-en des candidats réfugiés politiques, qui de surcroît sont en surnombre! Vous connaissez tellement mal le problème que vous ne vous rendez même pas compte que lorsque le Petit Château est complet, Monsieur Maingain, ces candidats réfugiés politiques se trouvent sur le trottoir. Par conséquent, ils errent dans les rues de Bruxelles, forment une nouvelle délinquance et s'accrochent à nos CPAS. (*Tumultes sur les bancs de la majorité.*)

Vous savez que c'est vrai! Cela vous dérange! Vous choisissez vos options. C'est votre problème! (*Protestations sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — Monsieur De Decker, concluez, sinon je me verrai dans l'obligation de couper le micro!

M. De Decker. — Il faut fermer le robinet, pour être ensuite à même de mener une politique d'intégration réelle, soutenue par la population, à l'intention de ceux qui désirent vraiment rester parmi nous. Dans ce domaine, il nous reste énormément de choses à accomplir.

Mais, Monsieur le Président, savez-vous qu'il est franchement désagréable de parler dans une salle dont la configuration des lieux n'est pas des meilleures et lorsque, systématiquement, avec votre soutien, des membres de cette assemblée m'interrompent! (*Brouhaha sur les bancs de la majorité.*)

Il veulent absolument que je prolonge mon intervention!

M. Vandenhoute. — Ce que tu dis est très sensé! Poursuis!

M. De Decker. — Monsieur le Ministre-Président, une fois que l'immigration clandestine aura été freinée, énormément de choses devront être réalisées, que ce soit dans le domaine de la politique du sport, de l'aide aux jeunes, de l'émancipation des femmes, de la lutte contre l'intégrisme, de la qualité de l'enseignement. Là, nous vous rejoindrons toujours pour mener des actions plus profondes et plus efficaces.

En tout cas, nous constatons que le problème de l'immigration à Bruxelles ne se pose pas comme un problème de lois sociales, fort généreuses dans notre pays. Le problème se pose en terme social mais pas en matière de lois sociales. Il se pose également en terme de marginalisation. Les partis au pouvoir à différents niveaux dans ce pays devraient réfléchir aux raisons réelles de la marginalisation à laquelle nous assistons.

Je dirai aussi, en terminant, au nom du groupe PRL, que nous voulons aussi marquer notre solidarité envers toutes les victimes des événements qui viennent de se produire. Nous voulons également marquer notre soutien et saluer les efforts des forces de l'ordre dans des circonstances exceptionnellement difficiles, qu'il s'agisse des polices communales ou de la gendarmerie. Et je me pose vraiment la question de savoir dans quelle mesure votre gendarmerie nationale sera encore capable de faire face à des situations d'une telle emprise, qui pourraient encore prendre une autre ampleur — je ne le souhaite pas — lorsqu'elle sera démilitarisée, comme le souhaite M. Tobback.

Je terminerai, Monsieur le Ministre-Président, en vous posant une question. Je crois qu'il est de votre devoir, en tant que principal responsable politique de Bruxelles, d'y répondre.

Le parquet a parlé de manipulations, de provocations. Et c'est vrai! En effet, il est incompréhensible que ces événements aient pu se dérouler en dehors d'une provocation ou d'une manipulation. Face aux événements que nous connaissons seule une très grande fermeté envers cette manipulation et

cette provocation sera de nature à éviter une emprise sans cesse croissante de l'extrême droite, de l'extrême gauche ou des intégristes.

Par conséquent, Monsieur le Ministre-Président, nous attendons que vous nous en disiez plus au sujet de l'origine de ces manipulations. Il vous incombe d'interroger le gouvernement national, en comité de concertation et à tous les niveaux, afin de connaître l'origine de ces manipulations et de ces provocations, y compris le rôle qu'ont joué peut-être dans ce domaine les radios libres, à certains moments, lors de ces événements.

Je terminerai...

M. le Président. — Monsieur De Decker, c'est la troisième fois que vous «terminez»!

M. De Decker. — J'en termine, Monsieur le Président. Nous avons déposé au nom du groupe PRL une motion que nous vous remettons et qui couvre l'ensemble des aspects que nous avons développés, tous les trois, à cette tribune. (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, dois-je vous dire combien les événements que nous avons vécus ce week-end m'ont à la fois atterré, éccœuré et indigné, mais aussi attristé?

Attristé parce que — et certains intervenants l'ont dit à cette tribune — c'est vrai que les communes de Forest et de Saint-Gilles avaient développé depuis quelque temps — et bien avant que la Région n'intervienne pour soutenir les efforts d'intégration — des actions dans le domaine de l'intégration. J'étais triste, non seulement parce que c'était, non pas un échec — je reviendrai plus loin sur mon opinion au sujet des dispositifs sociaux mis en place — mais c'était en tout cas peu encourageant pour les travailleurs sociaux des deux communes qui — certains, depuis quelques mois, d'autres depuis deux ans —, s'appliquent à créer un climat de dialogue si possible, mais en tout cas de travail et de concertation avec certains milieux jeunes.

Il m'est tout de suite apparu que les travailleurs sociaux qui s'étaient ainsi dévoués depuis quelque temps, avaient touché une population jeune. C'est un fait. Mais nous ignorions, pour partie en tout cas, l'existence d'autres jeunes. C'est le premier constat à faire. Les jeunes qui ont été attirés par les relais sociaux qui se sont mis en place ne sont pas les mêmes que ceux qui ont manifesté violemment. Il ne s'agit pas du tout des mêmes jeunes. Nous sommes face à des réalités mouvantes et non à une réalité homogène de jeunes. C'est la raison pour laquelle je dis que l'action réalisée par les travailleurs sociaux dans les deux communes concernées a été un travail efficace. En effet, qui nous dit comment les jeunes se seraient comportés dans ces circonstances si aucun travail social n'avait été effectué depuis plusieurs mois et même depuis plusieurs années?

J'ai donc été attristé, atterré. J'ai, bien sûr, la maigre consolation — bien malheureuse et je n'en tire aujourd'hui aucun triomphe — de voir vérifiés un certain nombre de diagnostics dont je vous avais déjà fait part à cette tribune, il n'y a pas si longtemps, quand je vous parlais de la fracture sociale et de la bombe à retardement sociale sur laquelle nous nous trouvions. Je reviendrai tout à l'heure sur ces prémonitions.

Je reviendrai également sur les aspects sociaux de cette affaire. Mon discours a toujours été marqué par la volonté, d'une part, de faire l'apologie du travail social de certains travailleurs dans les quartiers, et de leur nécessité, mais aussi, d'autre part, de garantir l'ordre public.

Un mot sur les événements que j'ai vécus, un mot sur le comportement de la police et des gendarmes. Ne soyons pas hâtifs dans nos jugements. Je ne nie pas que l'on puisse, dans certaines circonstances, déplorer des maladroites de la part des services d'ordre. C'est évident. Je suis cependant convaincu que, lors des contrôles d'identité qui se sont produits — j'ai pu le constater moi-même en ce qui concerne les interventions de la police et de la gendarmerie —, les membres de ces forces de l'ordre ont eu un comportement inattaquable. De grâce, rendons justice aux policiers et aux gendarmes qui ont gardé leur sang froid dans une situation que peu d'entre vous ont vécue mais qui aurait pu effrayer — et même angoisser — ces membres des forces de l'ordre.

J'ai admis qu'en général, des maladroites pouvaient être commises mais cela ne s'est pas produit dans le cas qui nous préoccupe.

Depuis des semaines, des éléments organisés en bandes se livraient à des jeux de cache-cache avec la police. Rien de très grave: des actes de vandalisme mineurs, un peu plus que des troubles de voisinage, des plaintes déposées par certains habitants. Et tout à coup, les choses ont très mal tourné. C'était l'aboutissement d'un processus de tensions mineures qui existaient dans ces quartiers depuis quelques semaines. Des pétitions avaient également été diffusées par ces habitants, se disant insultés, agressés dans leurs biens. En effet, le désarroi ne se manifeste pas toujours d'un seul côté, le plus souvent, il est présent des deux côtés.

Un contrôle d'identité dans les circonstances où les tensions et les heurts se multipliaient était donc pleinement justifié. Si la police avait commis quelque acte de brutalité, je l'aurais condamnée à cette tribune. La lassitude ressentie par les gens depuis quelque temps était très visible. Je voulais que vous le sachiez afin que nous n'entamions pas un discours manichéen du type «les mauvais policiers et les jeunes en désarroi»: les gens sont également en désarroi, les policiers aussi car ils sont parfois confrontés à des situations difficiles à gérer.

Par ailleurs, chacun est compétent dans son domaine et devant des événements de cette ampleur, les bourgmestres — et certainement le Ministre-Président — ne sont pas capables d'organiser le service d'ordre, la surveillance des lieux. Il faut donc rappeler les responsabilités du Ministre de l'Intérieur et du Gouverneur de Province lorsque de tels événements se produisent. Cependant, la gravité et la brutalité des événements survenus ce week-end — week-end prolongé, de surcroît — ont amené le Bourgmestre de Forest, directement impliqué, puis les responsables Saint-Gillois, à prendre seuls l'initiative d'assurer la sécurité et le retour au calme afin d'éviter l'escalade de la violence au cours des premières heures. En effet, lorsque l'on vous sémaphone à une heure du matin — heure tardive — pour vous annoncer que l'on jette des cocktails Molotov, et que des gens sont armés de barres de fer, que le Bourgmestre de Forest, qui a fait preuve d'un grand courage et de sang froid dans cette affaire est présent, ainsi que le colonel de gendarmerie et le commissaire en chef de police, il faut avouer qu'il y a aussi du désarroi. Il faut insister sur la maîtrise avec laquelle les responsables communaux de la police et de la gendarmerie ont fait face aux événements. Dans de telles circonstances, on est orphelin de toute autorité supérieure car les événements ont généralement tendance à se précipiter. Je

reviendrai d'ailleurs sur les aspects sociaux de cette affaire plus tard.

Il m'est apparu que des mesures devaient être prises, non seulement pour répondre à des besoins mais également pour rassurer la population et de lui garantir le maintien de l'ordre public. Lors d'une réunion de l'Exécutif, hier soir, nous avons évoqué certaines mesures: certaines décisions ont été prises, un recrutement rapide d'une cinquantaine d'auxiliaires de police pour renforcer les effectifs dans huit communes à risque — inutile de les citer —, l'engagement de travailleurs sociaux chargés d'assurer la liaison entre les pouvoirs communaux et la population — une population ciblée, bien sûr —, car nous nous sommes rendus compte que, lors d'événements d'une gravité telle que ceux que nous avons connus, la présence d'un travailleur social est nécessaire à côté des forces de l'ordre pour engager un dialogue. Là, on a dû faire le constat d'une carence et d'un manque d'effectifs dans le domaine du travail social.

Ce sont donc les mesures prises par l'Exécutif. Je dirai un mot tout à l'heure de la Commission régionale de sécurité puisque vous m'avez interrogé à ce sujet.

Voilà pour les événements sur lesquels je ne reviendrai pas. Mais comment en ignorer les causes qui sont multiples? Je voudrais ici plaider, comme il se doit, pour le rôle que l'Exécutif joue dans le domaine de la cohabitation des différentes communautés, et cela au travers des crédits dégagés — on en a déjà parlé ce midi — au bénéfice des communes.

Mais n'a-t-il pas fallu une imagination extraordinaire à cet Exécutif pour pouvoir dégager des moyens qui pouvaient être utilisés par les communes pour faire face à ces situations? Rappelez-vous la gymnastique sémantique nécessaire pour pouvoir disposer d'un article budgétaire nous permettant d'aider les communes. On ne pouvait pas parler de «politique d'immigration» mais de «cohabitation harmonieuse entre les différentes communautés». Tel était l'intitulé exact de l'article budgétaire.

Depuis quelque temps également, on a misé sur la formation professionnelle au travers, notamment, des missions locales que nous avons financées: 230 millions au total ont été consacrés à des actions sociales de quartier avec les communes et à des actions de formation. Mais la formation professionnelle n'est pas de notre compétence. Cet Exécutif a dû faire preuve d'imagination pour pouvoir se positionner dans un secteur abandonné de tous. C'est pourquoi, les 100 millions ajoutés aux 130 millions consacrés au domaine de l'emploi, mais surtout de la formation, ont été mis à la disposition des travailleurs sociaux et des interlocuteurs sociaux pour réaliser un travail indispensable.

Mais qui a osé penser que nous pourrions récolter dans un très court terme le résultat de telles actions? Et qui ici, maintenant, nierait l'intérêt de ces interventions financières au nom de l'échec qui s'est produit ce week-end? Pourtant, j'ai entendu, ici et en d'autres lieux, des gens me dire que ces actions étaient inutiles. Quelle audace et quel manque de rigueur intellectuelle! Qui pouvait espérer des résultats à si court terme? Ce genre de travail, qui devait être entrepris depuis dix ou quinze ans, est en cours depuis quelques mois seulement. De plus, il se déroule dans des conditions difficiles. Vous savez bien que les travailleurs sociaux engagés dans ces dispositifs doivent eux-mêmes se former et avoir une connaissance du terrain. Donc, ne m'adressez aucun reproche quant à l'inefficacité des moyens consacrés par l'Exécutif à toutes ces actions.

Mme Nagy. — Vous inventez des reproches qui n'existent pas.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Je n'ai pas parlé de vous, Madame. Cessez de considérer que vous êtes l'essentiel de mes préoccupations.

Mme Nagy. — Vous inventez n'importe quoi. On n'a entendu personne dire cela.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Comme certains ici peuvent en attester, de tels propos ont été tenus hier à la Commission régionale de sécurité.

Mme Nagy. — Cela n'a aucune légitimité!

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Le mandataire politique qui me l'a dit, Madame, a, lui, une légitimité!

Mme Nagy. — Pas dans la Commission régionale.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Il faut être conscient que les résultats de ces actions se feront de toute évidence encore attendre.

Je voudrais dire aussi combien, dans le domaine de l'enseignement, il convient, à mes yeux, de se défier de toute injustice. Les enseignants ont une responsabilité dans la formation des jeunes, cela paraît clair. Mais il faut savoir que ces fameuses zones d'éducation prioritaire dont on nous a si souvent parlé, appartiennent seulement au discours. Je dois le déplorer ici. N'étant pas compétent dans ce domaine, l'Exécutif a dû, avec des bouts de ficelles, libérer des agents contractuels subventionnés pour faire vivre ces zones d'éducation prioritaire à Bruxelles.

J'ajoute que le problème que nous avons vécu était prévisible depuis un certain temps.

Après l'émotion suscitée par ces événements, j'ai dû en subir une autre, hier soir.

Nous sommes tous des êtres humains et si nous avons parfois la faculté de dissimuler nos sentiments pour ne pas permettre aux autres de les exploiter, j'affiche clairement, quant à moi, mon indignation lorsque des individus, qui n'engagent pas leur parti, m'apparentent à Nols. Je tenais à le dire ici, car après les émotions de ce week-end, je me serais bien passé de cet apparentement.

Il faut toujours mettre en conformité ses actes et ses discours. Lorsque j'étais bourgmestre en fonction, j'ai eu l'occasion de prendre des initiatives par la création de la mission locale à Saint-Gilles. En tant que Ministre de la Communauté française, j'ai, au printemps 1989, à travers les critères du Fonds spécial de l'aide sociale, favorisé le financement de projets coordonnés en matière de prévention dans le domaine social avec, pour cible particulière, l'insertion socio-professionnelle des jeunes. Soixante projets ont ainsi été soutenus.

Enfin, lorsque je suis devenu Ministre-Président, avec l'assentiment de l'Exécutif et en conformité avec sa déclaration, j'ai dégagé des moyens pour mener des actions sociales. C'est là la suite cohérente d'un discours que j'ai tenu et de promesses que j'avais formulées.

J'ai retrouvé, dans des coupures de presse que je ne vous lirai pas toutes ici, certaines déclarations que j'avais faites. Ainsi, en 1985, je disais: «Voor mij is het duidelijk dat, indien de Staat niet de middelen heeft om de migranten te integreren

en op te vangen, het getto van armen steeds meer zal toenemen.»

Quelques mois plus tard, je déclarais dans *Le Soir*: «On refuse aux communes les moyens de favoriser l'intégration» en faisant référence — je risque de vous gêner, Messieurs les libéraux...

M. Vandenhoute. — Jamais!

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — En faisant référence, disais-je, à cette Commission qu'un Ministre de la Justice de l'époque avait mise sur pied. Car vous avez fait le procès du national aujourd'hui, mais on peut faire le procès du national depuis quelques années déjà.

M. De Decker. — C'est beaucoup plus difficile.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Cette Commission, chargée d'étudier les problèmes de l'immigration et dont j'ai dit avec un certain plaisir, à de multiples reprises, qu'elle n'était même pas dotée d'un secrétariat, était aussi chargée de résoudre tous les problèmes.

M. De Decker. — La différence, c'est que le Gouvernement de l'époque déposait des projets de loi alors que celui-ci ne fait rien!

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — On a parlé de moyens.

M. De Decker. — M. Moureaux n'est pas là pour vous entendre, mais je répète que la différence entre ce Gouvernement et le précédent, c'est que ce dernier déposait des projets de loi alors que l'actuel ne fait rien.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — On a parlé de «moyens». (*Colloques.*)

M. le Président. — Puis-je demander que la parole soit laissée à M. le Ministre-Président, s'il vous plaît? (*Exclamations sur de nombreux bancs.*)

M. De Decker. — Monsieur le Président, vous ne cessez de m'interrompre aujourd'hui.

M. le Président. — Monsieur De Decker, vous êtes très indiscipliné aujourd'hui.

La parole est au Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Je veux souligner ceci. Si des dispositions ont été prises, on peut en commenter l'efficacité et, dans le groupe Ecolo, quelqu'un me faisait remarquer que ma commune avait appliqué le refus d'inscription, mais oui ... je l'assume pleinement!

Si un certain nombre de dispositions avaient été prises, par contre, aucun moyen n'avait été libéré pour les actions sur le terrain. C'est cela que je déplore et j'assume pleinement l'adoption par exemple, par mon conseil communal, de la loi que vous connaissez bien et dont on peut discuter des résultats. Mais je constate que, depuis plusieurs années et quelle que soit la composition du gouvernement, il y a eu une indifférence condamnable du Gouvernement national pour libérer des moyens en ce qui concerne l'essentiel, c'est-à-dire le travail social de terrain. C'est ce que je voulais simplement faire remarquer.

M. De Decker. — Je vous rejoins entièrement sur ce point. C'est le constat du peu d'intérêt que les hommes politiques flamands et wallons ont eu à notre égard pendant tant d'années et jusqu'il y a peu.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Nous sommes d'accord, en tout cas là dessus.

Je voudrais simplement vous rappeler que dans le *Journal des Procès* de 1986, dans une tribune libre, je déclarais: «Il faut également mobiliser le réseau associatif à cet effort d'intégration en subordonnant les aides et subsides à la présentation d'un programme d'insertion des jeunes immigrés dans les activités culturelles et sportives.

Quant au problème des finances communales, il ne peut justifier l'annulation de toute dépense culturelle et les pouvoirs de tutelle doivent autoriser les budgets nécessaires à l'animation et aux loisirs éducatifs des populations jeunes.»

C'était à une époque où un autre exécutif, dont faisait partie un membre de cette Assemblée, dont j'ai entendu l'exposé avec beaucoup d'estime et avec beaucoup de respect, avait suspendu plusieurs fois des dépenses facultatives visant à des politiques d'encadrement des jeunes dans certaines communes. Nous sommes d'accord.

Mevrouw Neyts-Uyttebroeck. — Vermits er hier een argumentatie *ad feminam* wordt gebruikt wil ik enkel zeggen, Mijnheer de Voorzitter van de Executieve, en als u eerlijk bent dan zal u dat moeten toegeven, dat wij ten aanzien van de gemeenten die toen een groot deficit kenden, men noemt dat niet toevallig rode cijfers, alle facultatieve uitgaven hebben geschrappt en niet speciaal die welke u heeft vermeld. (*Applaus.*)

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Le résultat est ce qu'il a été.

Le résultat a été ce que nous avons vécu de toute manière, quelles que soient les raisons d'orthodoxie financière. Je dis ici que nous devons savoir tous balayer devant notre porte. C'est cela que je veux souligner.

Dans le *Standaard* de décembre 1986, je disais:

«Er is absoluut een migrantenbeleid nodig. Nu is er niets. Er zijn geen richtlijnen. Het is onzinnig die van de Commissie-Vermeulen te verwachten. Ik pleit voor een globale benadering, en voor een globaal beleid. Dit beleid moet vertrekken van de thesis dat de migranten hier blijven. Zeggen dat zij terug zullen keren, is demagogie. Bij de oplossing van de migrantenproblemen moeten de migranten zelf worden betrokken.» Ik heb ook nog het volgende gezegd: «Ik ben het grondig eens met het voorstel Chabert-Dehaene om een bijzonder regeringscommissaris te benoemen.»

En 1987, «il faut faire de la formation et de l'encadrement»; en 1988, «il faut des missions locales»; enfin, en février 1990, «il ne faut pas que le pays se donne bonne conscience sur le dos des Bruxellois. On fait des lois mais en réalité le problème c'est dans les communes, dans les quartiers, qu'il faut le vivre. Donc, il faut des moyens au niveau régional. Mon souhait est que la Belgique tout entière soit solidaire de la présence des immigrés et des conséquences qu'elle crée. Je considère donc que l'Etat ne peut pas se soustraire à aider les Régions à supporter le coût de l'intégration. Chaque fois que la Région décide d'affecter un budget à l'intégration des immigrés: enseignement, insertion des jeunes, emploi, l'Etat devrait également déboursier le même budget et le donner à la Région qui verrait ainsi ses moyens d'action doubler.»

Voilà pour l'histoire de la presse. Je tenais simplement à vous indiquer que depuis un certain temps je considère que nos moyens sont dérisoires.

Venons-en à des questions plus précises.

La Commission consultative régionale de sécurité est un organe dont l'Exécutif a décidé l'existence et qui regroupe les bourgmestres, le président de la Conférence des chefs de corps, le Colonel de gendarmerie, un représentant du Ministère de l'Intérieur, un représentant des Services de la STIB chargé de l'ordre dans le métro, un représentant du parquet. Cette commission est purement consultative.

Elle devait entendre hier un rapport du Colonel Tores et du président de la conférence des chefs de corps — hasard bizarre —, le Commissaire Hermans. Ces deux personnes devaient lui faire un exposé sur la petite délinquance à Bruxelles et les coordinations possibles entre les communes. Cette Commission, purement consultative, n'a donc aucun pouvoir mais elle est nécessaire, ne fût-ce que pour discuter de la manière dont le dispatching va s'organiser, pour évoquer des méthodes sociales, annexes au dispositif policier.

Cette réunion était programmée depuis quinze jours et vous vous doutez bien que nous avons évoqué des problèmes plus immédiats que l'analyse sociologique de la petite délinquance.

Nous avons entendu des critiques à l'égard du parquet. Je connais la loi sur la détention préventive. Toutefois, je regrette, tout en connaissant bien la règle des vingt-quatre heures de garde administrative, qu'un officier de garde qui pousse la conscience professionnelle jusqu'à téléphoner au parquet pour savoir ce qu'il doit faire avec deux jeunes que l'on a retrouvés en flagrant délit de casser des biens publics, doive, sur avis du procureur, relâcher ces deux jeunes alors que les événements ne sont pas terminés dans la rue. C'est cela que je déplore. Cette situation n'est-elle pas surprenante?

Je n'ai pas dit qu'il faut être en marge de la loi sur la détention préventive, je trouve simplement qu'il est assez maladroit que le parquet ne juge pas utile de garder ces jeunes plus longtemps, le temps que les événements se calment.

«Communes-pilotes» a-t-on dit pour Forest et Saint-Gilles. J'y crois encore, et je fais une profession de foi, dans les dispositifs d'insertion et d'intégration qui ont été mis sur pied. Je vous ai d'ailleurs déjà répondu à ce sujet il y a quelques instants.

Je vous ai également répondu sur la composition de la Commission consultative. Je vous enverrai la délibération de l'Exécutif y afférente.

En ce qui concerne le noyau inintégré — par les dispositifs qui ont été mis sur pied dans les communes, — parmi les jeunes qui se sont ralliés à ceux de Forest et de Saint-Gilles, certains ont déjà été interpellés plus de 80 fois pour des délits.

Il est clair que l'approche de tels jeunes ne se fera pas au moyen des mêmes dispositifs que ceux mis en place pour des jeunes qui s'ennuient dans la rue, qui veulent jouer au football et qui, éventuellement, s'inscrivent dans un club sportif.

Notre Assemblée compte un échevin de la commune de Saint-Josse. Dernièrement, il participait à l'inauguration d'un local dans sa commune. J'y ai assisté au déroulement d'activités sportives. Je reconnais l'excellente qualité du travail qu'il a réalisé. Il admettra néanmoins qu'il n'existe pas une panacée pour approcher la réalité des jeunes et que beaucoup d'entre eux sont inintégréables eu égard aux dispositifs actuellement mis en place. D'autres dispositifs seraient nécessaires.

Par ailleurs, j'estime qu'il est faux d'affirmer que nos effectifs de police sont en nombre suffisant. Il faut, en effet, à la fois tenir compte des statistiques et des réalités. Beaucoup d'entre vous sont des mandataires publics et locaux. Ils connaissent la réalité du quotidien ainsi que celle des chiffres. Les chiffres relatifs au cadre reflètent, quant à eux, une réalité différente. Il manque près de mille policiers au cadre dans l'Agglomération bruxelloise. Lorsque l'on compte le nombre de policiers réellement en service, on se trouve à une autre place de la «hit-parade». L'âge des policiers et leur degré d'opérationnalité entrent également en ligne de compte.

Dès lors, il convient de se méfier d'un discours qui consisterait à dire que les policiers sont en nombre. La chose mérite d'être vérifiée sur le terrain.

«Qui est responsable de quoi au sein de l'Exécutif?» Didier van Eyll m'interroge à propos des déclarations de M. Anciaux. Je m'en suis expliqué avec lui. Nous avons parlé du titre de «Coordinateur des politiques d'immigration» au sein de l'Exécutif. J'affirme formellement que notre Secrétaire d'Etat ne s'est jamais prétendu «Coordinateur des politiques d'intégration». Je veux le croire lorsqu'il me dit qu'il ne s'est jamais présenté comme tel.

Mais, sur proposition de l'Exécutif, MM. Anciaux et Désir font partie de la Commission interministérielle — dont je suis également membre — qui traite des problèmes d'immigration. En tant que membres de cette Commission, le Ministre Désir et le Secrétaire d'Etat sont concernés par les problèmes d'immigration. Cette décision, qui a été prise collégialement, nous amène à siéger ensemble au sein de cette Commission interministérielle. Dès lors, il n'y a aucune matière à confusion. Partant, méfions-nous des titres dont le Secrétaire d'Etat a pu être «affublé». Nous nous en sommes expliqués.

J'ai également été interrogé à propos des 150 millions prévus pour cette année en faveur de l'intégration. Nous poursuivrons les actions entamées en 1990. Nous attendons néanmoins un premier rapport d'évaluation du travail fourni par les associations œuvrant avec les communes.

Le Ministre Tobback a parlé de «noyautage». Comment l'ignorer? Par ailleurs, comment ignorer l'évolution intervenue durant les événements? Au cours des premières heures, il s'agissait visiblement d'une réaction spontanée qui n'avait pas été programmée par des agitateurs professionnels, mais par des jeunes en rupture et des marginaux. J'admets que certains de leurs comportements sont condamnables. Ces jeunes ne s'inscrivent cependant pas dans un complot pour se livrer à des violences graves.

Il est exact que des visages plus inquiétants sont apparus durant la deuxième journée. Le troisième jour, ils étaient encore plus inquiétants. Je suis informé du fait que des tracts circulent aux abords des écoles, des tracts qui appellent à nouveau à des rassemblements. Tout indique qu'ils sont imprimés et distribués par des mouvements politiques.

M. Vandenhoute. — Quels mouvements politiques?

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — On me dit — et je suis extrêmement prudent puisque l'information vient de me parvenir — qu'il s'agirait d'un éditeur responsable apparenté au TPO-AMADA. Il y a un réel danger de voir certains récupérer le mouvement. Ce danger est d'autant plus grand, Mesdames, Messieurs, lorsqu'on constate, comme l'a dit M. Serge Moureaux, la présence d'un leader sur les lieux, portant une arme, parce qu'à ma connaissance, un cran d'arrêt c'est une arme.

On peut s'inquiéter également quand on voit circuler aux abords de ce lieu de rassemblement un membre de cette Assemblée, et vous aurez compris à qui je fais allusion.

Mme Nagy. — Il n'est pas ici!

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Non il n'est pas ici. Donc, noyautage, encadrement, probablement, mais il s'agit d'une mission de contrôle qui ne m'appartient pas et qui revient au Ministre de l'Intérieur. C'est donc à lui qu'il faudra poser la question sur la nature exacte du noyautage.

J'en viens à la question portant sur les articles budgétaires relatifs à l'équipement et au recrutement des auxiliaires. Il est évident qu'il s'agit des articles budgétaires consacrés aux communes.

Voilà l'essentiel de ce que je tenais à vous dire en tentant de répondre à toutes les questions qui ont été posées et en vous disant plus solennellement ce qui suit.

Les événements de ce week-end étaient-ils prévisibles? Ils étaient à craindre. J'en appelle maintenant à toutes les forces politiques qui souscrivent bien sûr aux principes démocratiques de cette Assemblée. Cette tribune est un lieu où l'on peut polémique, où l'on peut s'adresser des reproches et où, de temps à autre, dominant des arrière-pensées politiciennes. C'est clair, c'est le jeu démocratique.

Quelles que soient les responsabilités de chacun, il me semble opportun que toute la communauté bruxelloise, inspirée des principes démocratiques, puisse se mobiliser pour faire face aux événements que nous connaissons, que ce soit au travers du maintien de l'ordre public, avec les précautions qui s'imposent pour éviter les provocations, ou que ce soit à travers des dispositifs et des réseaux sociaux, dont je dis qu'ils sont des solutions et des remèdes majeurs dont nous ne pouvons ignorer l'utilité.

Je n'en reste pas là. Hier, chez M. Tobback, il est clair que le dialogue était un peu plus facile en matière de recrutement des policiers. A-t-il fallu que nous connaissions ces événements pour que l'on déroge à la règle des 15 p.c. du cadre global repris dans la circulaire du Ministre de l'Intérieur et qui concerne les auxiliaires de police? J'ai évidemment évoqué le problème des diplômés qui sont imposés aux policiers et je lui ai dit que je ne renonçais pas, une fois de plus, à le convaincre qu'il était absurde de faire passer des exigences de diplômés avant l'intérêt général.

A la Commission interministérielle de l'immigration, je dirai tout l'intérêt d'avoir un Commissariat royal à l'immigration, mais tout l'intérêt aussi d'avoir de l'argent pour faire agir.

Ces événements vont donc peut-être catalyser une prise de conscience de la part d'autres pouvoirs, et pas seulement le national, de manière à ce que nous puissions affronter ces événements dans un souci de débat pluraliste et ouvert, mais sans recherche de polémique inutile, avec le sentiment que nous sommes tous, comme démocrates, concernés par ce qui s'est passé ce week-end. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Hasquin.

M. Hasquin. — Monsieur le Président, Chers Collègues, j'ai écouté avec énormément d'intérêt le Ministre-Président de l'Exécutif et ses remarques appellent de ma part un certain nombre d'observations, et d'abord des questions de fait.

C'est de bon ton dans un débat comme celui-ci: si j'ai parlé de l'actuel gouvernement national et de ses carences dont nous payons aujourd'hui les conséquences, le Ministre-Président, lui, a fait allusion au gouvernement précédent. Mais je voudrais tout de même rappeler que le gouvernement précédent s'est illustré par le comportement d'un de ses partenaires qui, ou bien voulait des commissions inutiles, ou bien voulait empêcher que les commissions normalement constituées fonctionnent. La commission à laquelle vous avez fait allusion, monsieur le Ministre-Président, et que j'appellerai la « commission Vermeulen », effectivement, nous a donné le sentiment d'être une commission un peu souffreteuse et cahotante, et je ne suis pas sûr que le bilan de son action ait été énorme. Mais je rappelle que sa création avait été la condition mise par le PSC pour que la loi Gol soit adoptée, et, si je puis m'exprimer ainsi, mise en activité. C'était une façon pour M. Thys de se donner bonne conscience. D'ailleurs, si j'ai bonne mémoire, on avait appelé à l'époque cette commission la « commission Thys ».

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Mon Cher Collègue, ceci est odieux! Je voudrais vous dire qu'à partir du moment où la loi Gol devait être votée, l'idée de la prévention et de la répression devait être accompagnée d'insertion sociale. Et ce que vient d'indiquer le Ministre-Président, c'est que les deux pôles doivent être activés. Il y a eu délibérément une volonté d'un parti politique de ne pas faire en sorte que l'insertion sociale, qui aurait dû être amorcée depuis bien longtemps, puisse éviter les événements que nous connaissons aujourd'hui. Nous sommes tous d'accord sur ce point. Aussi, n'essayez pas de nous faire croire que tel parti ou tel autre était contre l'insertion. Je ne pense même pas que le PRL était contre.

M. Hasquin. — Je rappelle simplement l'attitude politique qui a été la vôtre en tant que parti, et je rappellerai dans le même temps que si aujourd'hui on s'émeut des carences...

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Monsieur le Président, je trouve que ceci est vraiment de très bas niveau!

M. Hasquin. — Je n'ai pas terminé. Je rappellerai, Monsieur le Président, que par ailleurs, si l'on se plaint aujourd'hui des carences du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides, ce commissariat, de par la volonté du même partenaire politique a vu, lors des décisions définitives du gouvernement, son cadre réduit de moitié. Et aujourd'hui, alors que depuis trois ans M. Wathelot fait des promesses, puisqu'il se trouve confronté à des problèmes, on n'en est pas encore arrivé à doter ce Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides du cadre initialement voulu par les libéraux du gouvernement de l'époque. Et ceci est bien une question de fait.

J'en viens au problème plus général de l'immigration. Comme j'ai eu l'occasion de le dire dans mon intervention, il nous faut distinguer deux aspects dans nos débats: l'aspect intégration, auquel nous sommes tous profondément attachés et qui relève en grande partie de la compétence de ce Conseil et des Communautés, et l'aspect du maintien de l'ordre, de la sécurité et de certaines formes de prévention en la matière.

Le débat qui nous occupe aujourd'hui est essentiellement celui de la sécurité et du maintien de l'ordre, puisqu'il apparaît clairement de diverses interventions, y compris des personnes qui ont vécu les événements sur le terrain, que l'on se trouve

confronté à des noyaux non intégrables qui deviennent même violents.

Le Ministre-Président nous a fait une description d'un certain nombre d'événements qui se sont produits, ils se préparaient depuis des semaines, ne peuvent nous laisser indifférents et exigent des mesures d'une extrême fermeté. Là, indiscutablement, s'il est des mesures qui doivent être prises par la Région en matière de police, il en est d'autres qui dépendent du gouvernement national. Nous espérons à cet égard que les pressions exercées sur M. Tobback qui, semble-t-il, connaissent un résultat partiel, seront couronnées de succès.

A la lecture des rapports de Mme D'Hondt et de M. Vinikas — je les ai tous lu attentivement, y compris le troisième dont la publicité n'a été finalement que très réduite —, lorsqu'on fait un bilan de l'application, en matière de politique d'intégration, d'un certain nombre de recommandations qui peuvent être jugées intéressantes, on est frappé du fait qu'une politique beaucoup plus active a été menée en Communauté flamande qu'en Région bruxelloise, en Wallonie ou en Communauté française.

Nous en arrivons ainsi immédiatement au problème qui a été évoqué tout à l'heure par le Ministre-Président: le problème du financement. Dans une matière aussi délicate que celle de l'immigration qui touche directement Bruxelles, essentiellement francophone, et un certain nombre de régions wallonnes, on se rend compte combien nous allons devoir payer longtemps encore les conséquences des mauvaises lois de financement de janvier 1989. (*Applaudissements sur les bancs libéraux.*)

La réalité est là. Nous sommes aujourd'hui en tant que Région — et d'autres en tant que Communauté française — véritablement étouffés dans un étouffement. Et voilà pourquoi, ainsi que le déclarait ce matin encore Mme D'Hondt à *La Libre Belgique*, il y a en matière d'intégration beaucoup de discussions mais peu de réalisations. Le rapport publié — et à peine diffusé — voici quelques semaines illustre à l'évidence ce que je viens de dire.

En conclusion, Monsieur le Président, il était essentiel que notre Assemblée tienne ce débat pour que l'on ose enfin dire un certain nombre de choses car il y avait trop souvent du « non-dit » sur ces problèmes « explosifs ».

Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, ces incidents graves, inquiétants, traumatisants, surtout pour les gens qui, comme moi et comme beaucoup d'autres, croient à la nécessité de l'intégration, ont démontré, définitivement, je l'espère, à ceux trop nombreux qui s'efforcent de nier un certain nombre de réalités sociales, qu'il existe chez les immigrés des délinquants et des gens qui ne veulent pas s'intégrer. Dès lors, il est important de prendre un certain nombre de mesures.

Le programme que l'Exécutif vient de développer constitue un pas dans la bonne direction. Il nous faudra sans doute aller plus loin. Cependant, il est une question que j'ai posée tout à l'heure et à laquelle je n'ai pas obtenu de réponse. Je rappelle que beaucoup de nos concitoyens ont subi des préjudices graves et que nombre d'entre eux qui vivent dans ces quartiers d'immigrés sont eux-mêmes des gens extrêmement modestes.

Je pose à nouveau ma question et je voudrais qu'on ne l'oublie pas: quand créera-t-on un fonds d'intervention d'urgence pour ces sinistrés qui sont nos compatriotes? (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy. — Monsieur le Président, M. le Ministre-Président nous a précisé que 50 millions seraient accordés aux forces de l'ordre, mais, en revanche l'Exécutif ne précise pas les montants qu'il compte dégager pour l'engagement d'assistants sociaux.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Veuillez excuser cet oubli. Vous comprendrez qu'il n'est pas toujours facile de noter toutes les questions posées. Il a été dit hier que 50 millions étaient libérés pour le recrutement d'auxiliaires et que des sommes correspondant à l'engagement de 16 travailleurs sociaux, soit 2 par commune à risques, seraient également dégagées.

Mme Nagy. — A combien se monte ce budget puisque vous nous donnez un montant précis pour les auxiliaires?

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Disons 16 millions.

Mme Nagy. — J'en prends note.

Dans les réponses qui m'ont été données, l'accent a été mis sur les problèmes qui se posent aux différents niveaux de pouvoir. Je crois effectivement que la Communauté française — mais il importe de se rappeler quels sont les partis de la majorité — doit faire un effort pour la formation, ainsi qu'un effort sur le plan social. Des problèmes se posent également dans le bas de Saint-Gilles quand la rénovation sera entamée.

J'estime enfin que la fameuse Commission de sécurité pose un problème très important. Cette idée a été développée il y a deux mois par l'Exécutif, mais cet organisme n'est pas contrôlable par une assemblée. N'est-il pas temps d'envisager une police intégrée et de se demander si celle-ci doit rester de la compétence des différentes communes? Il serait bon, me semble-t-il, d'avoir un véritable débat sur les problèmes de la police.

Je m'inquiète aussi au sujet des ZEP. A Anderlecht, cette zone d'éducation prioritaire ne deviendra effective qu'en janvier, alors que, d'après moi, elle devrait l'être dès la rentrée scolaire. Ce retard semble dû à des problèmes entre les partis.

Nous étions fort préoccupés par l'intégration des immigrés. Les discours que nous avons entendus ici nous ont paru relativement plus modérés que ceux que vous avez tenus devant les médias, et je m'en réjouis. Je pense qu'il ne faut pas jouer tout le temps sur deux tableaux: d'une part, déclarer que l'on mène une politique d'intégration et tenir, d'autre part, un discours tellement dur que les immigrés se sentent rejetés, exclus des différentes activités régionales. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo-Agalev.*)

PROJETS DE MOTION — ONTWERPEN VAN MOTIE

Dépôt — Indiening

M. le Président. — En conclusion de ces interpellations, les ordres du jour suivants ont été déposés:

— Un premier ordre du jour motivé, signé par M. Drouart, Mme Huytebroeck, MM. Duponcelle et Cauwelier, libellé comme suit:

«Le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

— ayant entendu l'interpellation de M. Moureaux à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, à propos «des

décisions prises par l'Exécutif à la suite des graves événements du week-end dernier à Forest et à Saint-Gilles», l'interpellation jointe de M. Hasquin, concernant «les incidents graves causés par de jeunes immigrés dans les communes de Forest et de Saint-Gilles les 10, 11 et 12 mai 1991» et l'interpellation jointe de Mme Nagy, concernant «les mesures prises par l'Exécutif suite aux incidents qui se sont déroulés à Saint-Gilles et à Forest»;

— ayant entendu la réponse de l'Exécutif,

invite l'Exécutif à augmenter de manière significative les fonds régionaux destinés à l'intégration et à la cohabitation des différentes communautés de notre Région.»

— Un deuxième ordre du jour motivé, signé par MM. De Decker, Simonet, Draps et Guillaume, libellé comme suit:

«Le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

— ayant entendu l'interpellation de M. Moureaux à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, à propos «des décisions prises par l'Exécutif à la suite des graves événements du week-end dernier à Forest et à Saint-Gilles», l'interpellation jointe de M. Hasquin, concernant «les incidents graves causés par de jeunes immigrés dans les communes de Forest et de Saint-Gilles les 10, 11 et 12 mai 1991» et l'interpellation jointe de Mme Nagy, concernant «les mesures prises par l'Exécutif suite aux incidents qui se sont déroulés à Saint-Gilles et à Forest»;

— considérant les actes de vandalisme et de violence gratuite dont se sont rendus coupables des bandes organisées de jeunes immigrés;

— considérant que ces événements ont démontré une fois de plus qu'il existait des noyaux d'individus décidés à bafouer nos valeurs et à ne pas tenir compte de l'hospitalité de nos concitoyens;

— considérant que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales s'impose à tous sans distinction;

— considérant les carences du gouvernement national en matière de politique de l'immigration et de renforcement des effectifs de police et de maintien de l'ordre en général,

estime:

— que le gouvernement doit mettre fin à toute immigration nouvelle et combattre avec fermeté l'immigration clandestine;

— que le projet gouvernemental d'attribution d'office de la nationalité belge aux immigrés de la deuxième génération sans contrôle de la volonté d'intégration est irresponsable;

— qu'il convient de mettre un terme aux agressions morales, matérielles et physiques auxquelles certains habitants de notre agglomération sont trop souvent en butte;

— qu'il faut veiller à l'application stricte de la loi pénale à l'égard de ceux qui viennent commettre des délits sur notre territoire et compromettent ainsi la sécurité des biens et des personnes. Aussi, importe-t-il de fixer dans des dispositions réglementaires le niveau des peines devant entraîner en principe l'éloignement automatique de ceux qui tombent sous le coup de telles condamnations.

En conclusion, le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale,

1. marque sa solidarité avec les habitants et les commerçants victimes des actes de déprédations, et de l'insécurité

permanente de leur quartier et propose la création d'un Fonds de solidarité au profit des victimes des actes de violence;

2. salue le courage des forces de l'ordre et en particulier des polices communales qui doivent affronter dans des conditions difficiles des situations dues essentiellement aux carences et au laxisme du gouvernement national;

3. demande le rétablissement de l'ordre public dans les plus brefs délais, une répression ferme conformément à la loi pénale et l'expulsion des casseurs;

4. demande l'arrêt de toute immigration nouvelle et l'éloignement du territoire des immigrés clandestins;

5. demande que le gouvernement national prenne enfin les mesures qui s'imposent pour renforcer les effectifs de police et daigne s'occuper sérieusement du problème de l'immigration qu'il a laissé pourrir depuis trois ans.»

— L'ordre du jour pur et simple est signé par Mme de T'Serclaes, MM. van Eyll, Moureaux, Vandenbossche, De Berlangere et Vandebussche.

La discussion est close.

Le vote sur ces ordres du jour aura lieu lors de la prochaine séance.

Tot besluit van deze interpellaties werden de volgende moties ingediend:

— Een eerste gemotiveerde motie, ondertekend door de heer Drouart, mevrouw Huytebroeck, de heren Duponcelle en Cauwelier, luidt als volgt:

«De Brusselse Hoofdstedelijke Raad

— gehoord hebbende de interpellatie van de heer Moureaux tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende «de beslissingen van de Executieve na de ernstige gebeurtenissen van dit weekend in Vorst en in Sint-Gillis», de toegevoegde interpellatie van de heer Hasquin, betreffende «de ernstige incidenten uitgelokt door jonge migranten in de gemeenten Vorst en Sint-Gillis op 10, 11 en 12 mei 1991» en de toegevoegde interpellatie van mevrouw Nagy, betreffende «de maatregelen van de Executieve ingevolge de incidenten in Sint-Gillis en in Vorst»;

— gehoord hebbende het antwoord van de Executieve,

verzoekt de Executieve om een aanzienlijke verhoging van de gewestelijke fondsen bestemd voor de integratie en het samenleven van de verschillende Gemeenschappen in ons Gewest.»

— Een tweede gemotiveerde motie ondertekend door de heren De Decker, Simonet, Draps en Guillaume, luidt als volgt:

«De Brusselse Hoofdstedelijke Raad

— gehoord de interpellatie van de heer Moureaux tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende «de beslissingen van de Executieve na de ernstige gebeurtenissen van dit weekend in Vorst en in Sint-Gilles», de toegevoegde interpellatie van de heer Hasquin, betreffende «de ernstige incidenten uitgelokt door jonge migranten in de gemeenten Vorst en Sint-Gillis op 10, 11 en 12 mei 1991» en de toegevoegde interpellatie van mevrouw Nagy, betreffende «de maatregelen van de Executieve ingevolge de incidenten in Sint-Gillis en in Vorst»;

— kennis genomen hebbende van de daden van vandalisme en van zinloos geweld waaraan georganiseerde benden van jonge migranten zich schuldig hebben gemaakt;

— overwegende dat die gebeurtenissen eens te meer hebben duidelijk gemaakt dat er harde kernen van individuen bestaan die onze waarden met voeten willen treden en geen rekening willen houden met de gastvrijheid van onze medeburgers;

— overwegende dat de rechten van de mens en de fundamentele vrijheden door eenieder zonder onderscheid geëerbiedigd moeten worden;

— overwegende dat de nationale regering tekort geschoten is inzake het migrantenbeleid en inzake versterking van de politiemacht en de ordehandhaving in het algemeen,

is van oordeel:

— dat de Regering een eind moet maken aan alle verdere immigratie en met beslistheid de clandestiene immigratie moet bestrijden;

— dat het plan van de Regering om de Belgische nationaliteit automatisch toe te kennen aan migranten van de tweede-generatie zonder na te gaan of de integratiewil aanwezig is, een onverantwoordelijke stap is;

— dat een eind moet worden gemaakt aan de morele, materiële en fysieke agressie waarvan sommige inwoners van onze agglomeratie al te dikwijls het doelwit zijn;

— dat er moet gezorgd worden voor een strikte toepassing van de strafwet op hen die op ons grondgebied misdrijven begaan en aldus de veiligheid van goederen en personen in het gedrang brengen. In de regelgeving moet daarom de strafmaat worden vastgelegd die in beginsel de automatische verwijdering moet meebrengen van hen die voor dergelijke feiten veroordeeld worden.

De Brusselse Hoofdstedelijke Raad

1. geeft tot besluit uiting aan zijn solidariteit met de bewoners en handelaars die het slachtoffer zijn van verwoestingen en van de voortdurende onveiligheid in hun wijk en stelt voor een solidariteitsfonds op te richten ten gunste van de slachtoffers van gewelddaden;

2. brengt hulde aan de moed van de ordehandhavers en in het bijzonder onder de gemeentelijke politiekorpsen die in moeilijke omstandigheden situaties het hoofd moeten bieden die hoofdzakelijk veroorzaakt zijn door de tekortkomingen en de laksheid van de nationale regering;

3. vraagt dat de openbare orde binnen de kortst mogelijke tijd wordt hersteld, dat er streng wordt opgetreden in overeenstemming met de strafwet en dat de herriescoppers worden uitgedreven;

4. vraagt de stopzetting van alle verdere immigratie en de verwijdering van het grondgebied van clandestiene migranten;

5. verzoekt de nationale regering om eindelijk de nodige maatregelen te treffen om de politiemacht te versterken en zich ernstig bezig te houden met het migrantenprobleem dat zij sinds drie jaar heeft laten rotten.»

— De eenvoudige motie is ondertekend door mevrouw de T'Serclaes, de heren van Eyll, Moureaux, Vandenbossche, De Berlangere en Vandebussche.

De bespreking is gesloten.

Over deze moties zal worden gestemd gedurende de volgende vergadering.

ORDRE DES TRAVAUX

REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN

De Voorzitter. — Dames en Heren, dit debat heeft langer geduurd dan voorzien.

En conséquence, un seul vote étant inscrit à notre ordre du jour, je vous propose d'y procéder immédiatement et d'entendre ensuite les questions orales et d'actualité.

Bijgevolg stel ik U voor onmiddellijk tot de enige op de agenda vermelde stemming over te gaan en vervolgens te luisteren naar de mondelinge en dringende vragen.

Pas d'objection? (*Non.*)

Il en sera donc ainsi.

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Monsieur le Président, M. Van Hauthem devait me poser une question orale, mais il est absent. Je présume donc que je suis dispensé de donner une réponse à cette question. (*Signes d'approbation de M. le Président.*)

M. Vandenhoute. — Il est sur le terrain!

VOTE NOMINATIF — NAAMSTEMMING

VOTE NOMINATIF SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'ORDONNANCE PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION DU 4 MAI 1987 ENTRE LE GOUVERNEMENT ET L'EXECUTIF FLAMAND, L'EXECUTIF REGIONAL WALLON ET L'EXECUTIF DE LA REGION BRUXELLOISE RELATIVE AU REGLEMENT DES DETTES DU PASSE ET CHARGES S'Y RAPPORTANT EN MATIERE DE LOGEMENT SOCIAL, MODIFIEE PAR L'AVENANT DU 28 SEPTEMBRE 1989

NAAMSTEMMING OVER HET GEHEEL VAN HET ONTWERP VAN ORDONNANTIE TOT GOEDKEURING VAN DE OVEREENKOMST VAN 4 MEI 1987 TUSSEN DE REGERING EN DE VLAAMSE EXECUTIEVE, DE WAALSE GEWESTEXECUTIEVE EN DE EXECUTIEVE VAN HET BRUSSELSE GEWEST BETREFFENDE DE REGELING VAN DE SCHULDEN VAN HET VERLEDEN EN DE ERMEDE VERBAND HOUDENDE LASTEN INZAKE SOCIALE HUISVESTING, GEWIJZIGD DOOR HET AANHANGSEL VAN 28 SEPTEMBER 1989

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance.

Aan de orde is de naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie.

Mevrouw Neyts-Uyttebroeck heeft het woord voor een stemverklaring.

Mevrouw Neyts-Uyttebroeck. — Mijnheer de Voorzitter, ik wens heel bondig uit te leggen waarom ik dit ontwerp van ordonnantie zou goedkeuren.

De in het ontwerp vervatte overeenkomst, gesloten op 4 mei 1987, wereld onderhandeld door een Nationale Regering en Executieven waarin de liberalen zitting hadden. Ik ben niet van plan mij van de toen bereikte resultaten af te keren.

Gelet op de verklaringen van de gewestelijke staatssecretaris doe ik er goed aan te onderstrepen dat, ten eerste, vanaf het eerste begrotingsjaar, na de regionalisering van 1980, het Vlaamse en Waalse Gewest hebben opgehouden hun aandeel in de lasten van het verleden inzake de sociale huisvesting te vereffenen, en, ten tweede dat ik vanaf 1983 als Staatssecretaris in de Brusselse Executieve mijn collega's heb voorgesteld — ik ben daar niet trots op, maar de maatregel leek mij nodig — om niet langer alle lasten van het verleden terug te betalen. Tegelijk heb ik vanaf 1983 de overstap naar de financiering door middel van budgettaire kredieten doen aanvaarden. Had men dat toen niet gedaan, dan zou de schuldenput in de sociale huisvesting vandaag nog veel groter zijn, mijnheer Gosuin. (*Applaus bij de PVV en de PRL.*)

M. le Président. — La parole est à M. André pour une explication de vote.

M. André. — Monsieur le Président, je tiens à prendre la parole maintenant pour dire qu'il est vrai que chacun se félicite aujourd'hui de l'approbation à l'époque d'une convention sous un Exécutif présidé par François Xavier de Donnée.

Je le rappelle d'autant plus que ce matin, une question de M. Stalport, que je ne veux pas croire naïve a été adressée à M. Gosuin. Celui-ci aurait répondu... (*Protestations sur les bancs socialistes.*)

M. De Decker. — Laissez les gens s'exprimer. Ce n'est pas une assemblée de dictature ici!

M. André. — ... que la dette du logement social, si elle était de 25 milliards aujourd'hui, était due au refinancement sur une période s'étalant de 1985 à 1987. Il n'y avait pas eu à ce moment d'amortissement de cette dette.

Je rappelle à l'honorable assemblée que l'article 4 de la Convention, que nous allons sans doute approuver, prévoyait une répartition entre les Régions sur base de deux clés: celle des investissements et celle du refinancement mais qu'à l'époque, la discussion entre les différentes Régions, paradoxalement la Région wallonne, d'une part, et la Région flamande, d'autre part, donnait un poids différent à ces deux critères, raison pour laquelle nous avions cru bon ne pas rembourser. Aujourd'hui, le même Secrétaire d'Etat n'avoue-t-il pas que cette Convention est d'ailleurs plus favorable à la Région bruxelloise? Je tenais à ce que cette précision soit apportée, Monsieur le Président. (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

M. le Président. — Monsieur André, je vous ferai remarquer que votre intervention ne constitue nullement une explication de vote et aurait plutôt dû avoir lieu dans le débat de ce matin.

Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het geheel van het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

61 membres sont présents.

61 leden zijn aanwezig.

Tous ont voté oui.

Allen hebben ja gestemd.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction de l'Exécutif.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de Executieve worden voorgelegd.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Adriaens, Anciaux, André, Beauthier, Béghin, Mme Carton de Wiart, MM. Cauwelier, Chabert, Cools, Cornelissen, De Bie, Debry, de Clippele, De Coster, De Decker, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mme Dereppe, M. Désir, Mme de T'Serclaes, MM. Draps, Drouart, Mme Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Galand, Garcia, Gosuin, Grijp, Guillaume, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hasquin, Hotyat, Mme Jacobs, MM. Leduc, Leroy, Magerus, Maingain, Maison, Michel, Moureaux, Mme Neyts, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Pouillet, Rens, Roelants du Vivier, Mme Schoenmaekers, M. Simonet, Mme Stengers, MM. Thys, Vandenbossche, Vandenhautte, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame.

QUESTIONS D'ACTUALITE — DRINGENDE VRAGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW NEYTS-UYTTEBROECK TOT DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, OVER DE PROBLEMATIEK VAN HET BERLAYMONT-GEBOUW

QUESTION D'ACTUALITE DE MME NEYTS-UYTTEBROECK A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, SUR LA PROBLEMATIQUE DU BERLAYMONT

De Voorzitter. — Het woord is aan Mevrouw Neyts-Uyttebroeck voor het stellen van haar vraag.

Mevrouw Neyts-Uyttebroeck. — Mijnheer de Voorzitter, mijn vraag betreft het lot van het Berlaymont-gebouw aan het Schumanplein te Brussel. Dit gebouw stond de jongste weken en dagen ter discussie, ten eerste omdat het dringend aan renovatie toe is, en ten tweede, omdat het niet groot genoeg meer is voor alle ambtenaren en diensten van de Commissie.

In de pers hebben wij gelezen dat een Brits architect belast zou zijn met het uitwerken van een project voor nieuwbouw. Dat gebouw zou 20 verdiepingen tellen, een vloeroppervlakte hebben van 300 000 m² en ruimte bieden voor 12 à 15 000 ambtenaren. Het zou 30 à 40 miljard Belgische frank kosten.

Kan de Minister-Voorzitter mij zeggen hoever dat dossier staat? Is er al een beslissing in één of andere zin gevallen: ofwel voor renovatie, ofwel voor nieuwbouw?

Graag kregen we van de Minister-Voorzitter de verzekering dat zijn Executieve als rechtstreeks betrokken niveau, op de hoogte wordt gehouden, meer zelfs, reëel wordt betrokken bij de beslissingen die in dit dossier moeten worden genomen. Ik hoef niet te zeggen dat de beslissingen aangaande dit dossier meer dan van louter academisch belang zijn. De ontwikkeling van een belangrijk deel van onze stad hangt er immers van af.

De Voorzitter. — Minister-Voorzitter Picqué heeft het woord.

De heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve. — Mijnheer de Voorzitter, het is algemeen geweten dat de huidige infrastructuur voor de Europese Commissie een optimaal functioneren belet. Een spreiding van haar diensten over meer dan 30 gebouwen staat een logische en functionele organisatie in de weg. Bovendien wordt de Commissie met steeds meer taken en opdrachten belast. Dit heeft een rechtstreeks gevolg op het personeelsbestand en bijgevolg is er ook nood aan meer gebouwen. Dan is er ook het probleem van het Berlaymont-gebouw. Afgezien van het asbestverschijnsel, is dit complex functioneel «afgeleefd» waardoor een grondige renovatie zich in elk geval opdringt.

In het kader van het beleid van de Executieve inzake kantoorontwikkeling in Brussel, wordt geopteerd voor een zekere «specialisatie» van de Leopoldswijk voor de Europese instellingen. Deze specialisatie moet die instellingen en ratio-nale ontplooiing van hun activiteiten waarborgen, weliswaar rekening houdend met de stedenbouwkundige richtlijnen van de Executieve en de betrokken gemeenten. Speculatie van allerlei aard wordt daarbij best vermeden. Deze en andere voorstellen zullen trouwens eerlang aan de Hoofdstedelijke Raad worden voorgesteld.

De Nationale Regering is in hoofde van Staatssecretaris Dupré verantwoordelijk voor de gebouweninfrastructuur van de Europese instellingen. Zij gaat in op dit voorstel van «specialisatie» en werkt in overleg met het Gewest scenario's in die zin uit.

Wat er ook beslist wordt voor het huidige Berlaymont-gebouw, namelijk renovatie of afbraak en dus nieuwbouw, vast staat dat vanaf 1992 een functioneel onderkomen moet worden gevonden voor de 3 500 ambtenaren die in dit complex werken.

Dit is uiteraard een bevoegdheid van de Nationale Regering. Verschillende scenario's worden momenteel onderzocht, zowel wat de Europese als de Belgische ambtenaren betreft, voor zover dit zich opdringt (bijvoorbeeld het gebouw aan de de Meeûsquare waar de Staatsveiligheid gehuisvest is). De Executieve is inderdaad betrokken bij dit debat in functie van de stedenbouwkundige en planologische bestaande of te nemen opties. Deze betrokkenheid verloopt op collegiale basis, doch ik herhaal dat dit in de eerste plaats een nationale bevoegdheid is.

Wat deze betrokkenheid betreft, wens ik het Geachte Lid er attent op te maken dat ik, sedert het begin van deze legislatuur een overlegstructuur heb opgezet tussen de Brusselse

Executieve, de Europese instellingen (de Raad, de Commissie, het Parlement en het Sociaal en Economisch Comité) en een vertegenwoordiger van de Nationale Regering. Van bij de aanvang werd het probleem van de gebouweninfrastructuur van de instellingen prioritair gesteld. Deze overlegstructuur is enig in België en werkt trouwens naar eenieders voldoening.

Wat het Berlaymontgebouw zelf betreft, ben ik onlangs in kennis gesteld van de opportuniteit dat gebouw af te breken en herop te bouwen, veeleer dan het te renoveren. Dit lijkt me op het eerste gezicht een interessant voorstel. Functioneel is het gebouw immers afgeschreven, de bouwwijze beantwoordt niet aan de huidige technische normen voor kantoren — de verhouding tussen de netto-kantooroppervlakte en de bruto-voeropervlakte is zeer nadelig — en men kan bezwaarlijk spreken van een stedenbouwkundig hoogtepunt.

Een eerste denkoefening dienaangaande stelt dat — met respect voor de huidige bouwhoogte — een nieuwbouw een onderkomen zou kunnen bieden aan 9 000 ambtenaren, in plaats van 3 500 actueel. Met een grotere bouwhoogte en een sterke referentie-architectuur, zou men komen tot twaalf duizend ambtenaren.

Op dit ogenblik beschik ik niet over de grafische en geschreven documenten van deze denkoefening, die plaatsheeft op initiatief van de NV Berlaymont 2000. Van zodra ik daarvan kennis heb, zal het stedenbouwkundig onderzoek de haalbaarheid van een of ander scenario moeten uitwijzen. Vanzelfsprekend zal een eventuele bouwvergunning aan de van toepassing zijnde procedures worden onderworpen.

Het spreekt vanzelf dat mijn kabinet betrokken is bij het initiatief van Staatssecretaris Dupré.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DE MARCKEN DE MERKEN A M. CHABERT, MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, SUR LE FORUM EUROANORAMA ET LES JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE EUROPEENNE

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DE MARCKEN DE MERKEN TOT DE HEER CHABERT, MINISTER BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, OVER HET EUROANORAMA-FORUM EN DE OLYMPISCHE SPELEN VAN DE EUROPESE JEUGD

M. le Président. — La parole est à M. de Marcken de Merken pour poser sa question.

M. de Marcken de Merken. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, la Région bruxelloise participera à une première, dans l'organisation des Régions d'Europe à Lyon du 14 au 19 mai 1991. Elle mettra également ses services à la disposition du Comité Olympique et Interfédéral belge pour organiser, du 17 au 21 juillet prochain, les premiers Jeux olympiques de la Jeunesse européenne.

M. le Ministre pourrait-il nous préciser l'objectif de ces manifestations, le budget à y consacrer et les services à y rendre dans le cadre d'une «Europe qui se construit à Bruxelles»?

M. le Président. — La parole est à M. Chabert, Ministre.

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur le

Président, mes Chers Collègues, le Forum Europanorama a pour but de favoriser les rencontres régionales aux niveaux politique et économique. L'objectif des organisateurs consiste à dynamiser les coopérations interrégionales, à renforcer les contacts entre les leaders des entreprises et des institutions européennes, à donner des informations concrètes et pratiques sur les Régions d'Europe.

La Région de Bruxelles-Capitale participe à ce Forum sous la forme d'un stand d'exposition. Le montant prévu par l'Exécutif pour l'ensemble de l'action envisagée est de 7 615 324 francs.

La Région wallonne et la Communauté flamande participent également au Forum.

J'en viens à votre question concernant les Jeux olympiques de la Jeunesse européenne. Le Comité Olympique et Interfédéral Belge organise, du 17 au 21 juillet, les premiers Jeux olympiques de la Jeunesse européenne, auxquels les Comités olympiques nationaux des douze pays européens invitent les Comités olympiques des autres pays du Conseil de l'Europe.

Au total, 34 pays sont concernés par la manifestation qui aura lieu au Plateau du Heysel, à Bruxelles. Les athlètes qui y participeront seront des jeunes de 14 à 16 ans.

L'événement est placé sous le patronage du Roi et se déroulera dans le cadre des festivités du 60^e anniversaire du Roi et du 40^e anniversaire de son règne.

Quatre-vingt-six fédérations sportives y seront étroitement associées.

La participation de la Région bruxelloise, au titre de l'image de marque internationale de Bruxelles, a été sollicitée par le Comité olympique. Il semble qu'un engagement raisonnable de 4 millions par l'Exécutif permettrait de mener pendant l'événement une action de promotion pour Bruxelles comparable, toutes proportions gardées, à celle qui a été réalisée pendant la tenue des travaux du GATT.

L'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale a chargé le Ministre-Président ainsi que votre serviteur de présenter un programme promotionnel adapté à la manifestation et à sa tenue à Bruxelles.

M. le Président. — La parole est à M. de Marcken de Merken.

M. de Marcken de Merken. — Monsieur le Ministre pourrait-il me faire savoir si l'information a été donnée à tous les responsables politiques, notamment, par exemple, à l'ensemble des échevins responsables des problèmes de jeunesse ou de sport?

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — L'organisation concrète de la promotion n'a pas encore été réalisée. La suggestion que vient de faire l'honorable membre vaut la peine d'être retenue.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. ROELANTS DU VIVIER A M. GOSUIN, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, SUR UNE POSSIBLE POLLUTION PAR LE RADON A BRUXELLES

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ROELANTS DU VIVIER TOT DE HEER GOSUIN, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, OVER EEN MOGELIJKE RADONVERONTREINIGING TE BRUSSEL

M. le Président. — La parole est à M. Roelants du Vivier, pour poser sa question.

M. Roelants du Vivier. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, un article de presse paru la semaine dernière fait état d'une étude due au Professeur Tondeur, responsable de l'Unité nucléaire à l'Institut supérieur industriel de Bruxelles, indiquant un certain nombre de lieux, à la fois en Wallonie et à Bruxelles, où une concentration excessive en radon a été décelée. Parmi les endroits désignés figurerait un endroit situé dans la commune de Jette.

J'aimerais savoir si le Secrétaire d'Etat était au courant de cette étude, plus particulièrement en ce qui concerne la situation de Jette, et les réflexions que cette étude lui inspire éventuellement.

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat.

(M. Béghin, Premier Vice-Président, prend place au fauteuil)

(De heer Béghin, Eerste Ondervoorzitter, treedt op als Voorzitter)

M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, je remercie l'honorable membre de cette information dont je n'avais pas connaissance. Cette question m'a permis de contacter les services de l'ULB.

Le radon est effectivement une substance faiblement radioactive que l'on retrouve dans certains gisements de pierre. Le danger essentiel pour les populations se situerait au niveau des lieux sur lesquels ces gisements ont été utilisés pour la construction locale.

Cependant, il se pourrait que des débris de roche concassés aient servi à la fabrication du béton utilisé dans l'une ou l'autre construction bruxelloise, mais le risque potentiel est très faible.

Afin de rassurer l'honorable membre, je me permettrai de mener une brève enquête à ce sujet auprès de l'Institut scientifique industriel de Bruxelles qui a, semble-t-il, fait étudier le problème par des ingénieurs.

Je comparerai les résultats reçus à ceux du professeur Tondeur.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DRAPS A M. HOTYAT, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE-PRESIDENT, SUR LE CONCOURS DE CREATION DE CORBEILLES URBAINES — CONDITIONS, BUDGET ET CONSEQUENCES AU NIVEAU COMMUNAL

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DRAPS TOT DE HEER HOTYAT, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER-VOORZITTER, OVER DE WEDSTRIJD VOOR HET ONTWERPEN VAN STADSVUILNISBAKKEN — VOORWAARDEN, BEGROTING EN GEVOLGEN OP GEMEENTELIJK VLAK

M. le Président. — La parole est à M. Draps pour poser sa question.

M. Draps. — Monsieur le Président, ma question concerne le concours lancé récemment par les services du Secrétaire d'Etat Hotyat afin d'obtenir un équipement de corbeilles à papiers, destinés à être implantés sur la voirie et qui répondraient à un certain nombre de critères.

Il est étonnant que, pour un objet aussi commun qu'une corbeille à papiers qui existe dans toutes les villes du monde, l'on ait constaté que des corbeilles offrant suffisamment de qualités pour être acceptées à Bruxelles n'existaient pas sur les marchés tant en Belgique qu'à l'étranger.

Nous repartons donc de zéro et l'organisation d'un concours est décidée. Quatre projets viennent d'ailleurs d'être gratifiés d'un prix de cent mille francs chacun.

M. le Secrétaire d'Etat pourrait-il me faire savoir sur quel poste budgétaire les prix de ce concours ont été imputés? Quelles seront les suites réservées à cette première phase du concours?

Ne risque-t-on pas, en adoptant ce système d'appel-concours de retrouver les mêmes difficultés, les mêmes travers que ceux que l'on a connus lors du concours organisé pour le choix de l'emblème de la Région?

Par ailleurs, le Secrétaire d'Etat a fait part dans la presse de son intention d'inviter les communes à adopter le même type de poubelles, et ce dans un souci d'uniformisation que je partage. Ne convenait-il pas, pour respecter le principe de l'autonomie communale, d'associer les différentes communes dès le départ à l'élaboration de la procédure de choix de ladite corbeille à papiers?

M. le Président. — La parole est à M. Hotyat, Secrétaire d'Etat.

M. Hotyat, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre-Président. — Monsieur le Président, il ne s'agit pas réellement d'une question d'actualité car dans une interpellation de M. Adriaens au Ministre-Président Picqué, le 7 février, les informations demandées ont été fournies.

M. Draps. — Monsieur le Président, il s'agit d'une question de procédure. Je me fonde sur un article paru dans la *Libre Belgique*, hier ou avant-hier, et qui fait suite aux déclarations de M. le Secrétaire d'Etat Hotyat: «Bientôt des poubelles futuristes dans les rues de Bruxelles?»

Pour moi, il s'agit bel et bien d'une question d'actualité.

M. Hotyat, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre-Président.
— M. Draps pose une question concernant le règlement, le coût de l'opération. Les informations relatives à ces points ont été fournies le 7 février et plus récemment encore, à l'occasion d'une question écrite de M. de Lobkowicz dont la réponse est parue dans le dernier *Cahier des questions et réponses*.

M. Draps. — Je viens d'en prendre connaissance.

M. Hotyat, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre-Président.
— Par conséquent, je me permettrai de vous renvoyer à ces deux documents pour ce qui concerne le règlement, dont je vous remettrai une copie. Pour ce qui est du coût, je vous renvoie à l'article budgétaire dont je puis vous communiquer le numéro si vous le désirez. Mais cela relève de mon budget « Recherche scientifique ».

La remarque que je voudrais vous adresser — qui apparaissait bien dans les comptes rendus de presse et dont on a déjà fait mention précédemment ici — est que cette opération comportant deux phases — la première vient de se terminer — vise essentiellement à obtenir une corbeille urbaine répondant prioritairement à des critères ergonomiques. En effet, nous plaçant dans la perspective de la vidange en continu de corbeilles par les agents de la propreté publique, nous avons constaté que le matériel existant n'était pas satisfaisant à cet égard. Cette constatation a également été faite par l'échevin de la Ville de Bruxelles qui avait procédé à l'inventaire des différentes corbeilles disponibles sur le marché.

Nous avons donc souhaité avoir des produits originaux en la matière. Sur 54 projets déposés auprès de l'Institut pour l'Encouragement de la Recherche scientifique dans l'Industrie et l'Agriculture, l'IRSIA — car nous souhaitons une approche très sérieuse —, quatre ont été retenus par un jury d'experts dont je puis vous fournir la liste si cela vous intéresse.

L'élément nouveau de votre question par rapport aux évocations précédentes de ce sujet dans notre assemblée porte sur les conséquences au niveau communal.

La corbeille qui serait retenue en finale de l'opération est tout d'abord destinée à équiper les voiries régionales. Le Ministre des Travaux publics, M. Thys, qui collabore à cette opération de sélection, a déjà prévu les moyens financiers pour acquérir un premier millier de corbeilles urbaines.

J'ai également dit que cette corbeille pourrait aussi être choisie par les communes si ces dernières le souhaitent, donc dans le respect de leur autonomie, mais en soulignant la nécessité d'une uniformisation, à laquelle vous souscrivez d'ailleurs et ce pour des raisons de repérage aisé, d'efficacité de la vidange et d'esthétique. En effet, actuellement, plus de vingt types de poubelles ont été dénombrés dans la région par mes collaborateurs.

Le Ministre-Président a rappelé aux collègues communaux, par une lettre du début de mars, relative à l'affectation du crédit complémentaire alloué aux communes en 1991 en matière de propreté publique, ce qui avait été dit lors d'une réunion que nous avons tenue, lui et moi, en décembre de l'année dernière avec les représentants des collègues. A savoir que la Région, souhaitant plus d'homogénéité en matière de corbeilles publiques, pourrait subsidier l'achat par les communes de la corbeille qui résulterait du concours.

Je souligne encore que le choix final de la corbeille n'interviendra qu'à la clôture de la deuxième phase de l'opération, soit dans le courant de l'automne. Ce n'est qu'à ce moment-là qu'une proposition concrète pourra être faite aux communes.

M. Draps. — Question complémentaire: d'ici là, les communes n'ont-elles pas de possibilité de subsidiation si elles veulent acheter immédiatement des corbeilles?

M. Hotyat, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre-Président.
— Les collègues ont introduit leurs demandes dont je n'ai pas pris connaissance à l'heure actuelle car elles sont en cours de dépouillement. D'autre part, il revient au Ministre-Président de se prononcer sur l'affectation du crédit, celui-ci relevant de son département. Il n'a donc pas encore été pris attitude sur les demandes introduites ni sur l'urgence éventuelle qu'il pourrait y avoir à procéder, dans certaines communes, à des premiers achats de corbeilles. Cela fera l'objet de réponses en fonction des documents qui ont été introduits, mais sur lesquels je ne m'attendais pas, eu égard au libellé de votre question, à être interrogé aujourd'hui.

QUESTIONS ORALES — MONDELINGE VRAGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions orales.

Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

QUESTION ORALE DE MME DE T'SERCLAES A M. CHABERT, MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT «LES ACTIONS POSITIVES QU'IL A ENTREPRISES EN FAVEUR DES FEMMES DANS L'ADMINISTRATION REGIONALE BRUXELLOISE»

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW DE T'SERCLAES AAN DE HEER CHABERT, MINISTER BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE «DE POSITIEVE ACTIES DIE HIJ GEVOERD HEEFT TEN VOORDELE VAN DE VROUWEN IN DE BRUSSELSE GEWESTELIJKE ADMINISTRATIE»

M. le Président. — La parole est à Mme de T'Serclaes pour poser sa question.

Mme de T'Serclaes. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, à l'initiative du Secrétaire d'Etat national à l'Emancipation sociale, diverses mesures en faveur des femmes travaillant au sein de la Fonction publique ont été préconisées. Une circulaire du 13 février 1991, concernant la promotion de l'égalité de chances entre les hommes et les femmes dans les services publics, a été publiée au *Moniteur belge* du 4 avril dernier.

En application de l'article 87, paragraphe 3, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, une copie de cette circulaire a été adressée aux Présidents des différents Exécutifs.

M. le Ministre pourrait-il me communiquer les mesures qu'il a déjà prises en ce sens au sein de l'administration régionale bruxelloise *sensu lato* et si cette préoccupation d'égalité de chances entre hommes et femmes dans les services publics est présente dans les discussions portant sur la restructuration de notre administration?

M. le Président. — La parole est à M. Chabert, Ministre.

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, dans le courant de l'année 1990, une commission d'accompagnement en matière d'égalité des chances entre les hommes et les femmes, a été installée au département de la Région de Bruxelles-Capitale.

Mme Fabry, conseiller adjoint-chef de service, a été désignée comme fonctionnaire responsable.

Sous sa direction, toutes les données pouvant être utiles pour l'exécution de la circulaire du 13 février 1991 émanant de Mme Smet, sont recueillies.

En ce qui concerne mes services, il faut souligner que le nombre des membres du personnel masculin ayant été transférés au ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, soit 287, est bien supérieur aux membres du personnel féminin, soit 110.

Tel n'est pas le cas pour les recrutements comme ACS où plus de femmes ont été recrutées dans les niveaux I, II et III, à savoir 83, alors que l'on relève seulement 34 collègues masculins.

Au niveau des nominations statutaires pour le niveau I, comme secrétaires d'administration stagiaires, je peux vous signaler que sur cinq nominations qui ont été réalisées très récemment au sein du département, trois sont de sexe féminin.

Je peux vous assurer qu'aucune distinction ne sera faite entre un membre du personnel féminin ou masculin, à condition que chacun remplisse les conditions pour entrer en ligne de compte pour une promotion bien déterminée.

M. le Président — L'incident est clos.

(M. Pouillet reprend la présidence de l'Assemblée —

De heer Pouillet treedt opnieuw als Voorzitter op.)

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER DE BERLANGEER AAN DE HEER HOTYAT, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER-VOORZITTER, BETREFFENDE «HET UITGEVEN VAN CADEAUCHEQUES»

QUESTION ORALE DE M. DE BERLANGEER A M. HOTYAT, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE-PRESIDENT, CONCERNANT «L'EMISSIION DE CHEQUES-CADEAUX»

De Voorzitter. — De heer De Berlangeer heeft het woord voor het stellen van de vraag.

De heer De Berlangeer. — Mijnheer de Voorzitter, aan de personeelsleden van de reinigingsdienst werden onlangs cadeaucheques overhandigd voor een bedrag van ongeveer 7 000 frank. Het zou hier gaan om een produktiviteitspremie. De wettelijkheid van het uitgeven van maaltijd- of andere cheques wordt door vele instanties betwist en de vrije keuze van het personeel bij aankopen wordt hierdoor beperkt. Denkt de staatssecretaris dan niet dat het uitgeven van dit soort cheques in de toekomst moet worden vermeden en dat de personeelsleden beter zouden worden betaald in baar geld?

De Voorzitter. — Het woord is aan Staatssecretaris Hotyat.

De heer Hotyat, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister-Voorzitter. — Mijnheer de Voorzitter, de produktiviteits-

premie waarover het geachte lid een vraag stelt vloeit voort uit het kaderprotocol gesloten op 6 juli 1990 tussen de afvaardiging van de Brusselse Hoofdstedelijke Executieve en de representatieve vakbondsafvaardigingen. Dit protocol, dat ik voor de Hoofdstedelijke Raad reeds breedvoerig heb uiteengezet, somt de fundamentele beginselen voor de aanpassing van de dienst Openbare Reiniging op. Er wordt onder andere uitzonderlijk voorzien, voor zover de partijen overeenkomen, dat de nieuwe wachttijdregeling, gegrond op de flexibiliteit van de arbeidsduur, volledig werd ingericht en voldoening geeft in de toekenning van een forfaitaire premie van 10 miljoen frank voor het boekjaar 1990. Deze premie is bestemd voor de persoonlijke vergoedingen van de werknemers, voor de sociale dienst en voor de publikatie van een bedrijfstijdschrift.

Deze vaststelling gebeurde op 6 december 1990 en de Executieve heeft op 13 december 1990 voornoemde premie uitgekeerd, overeenkomstig het akkoord tussen de partijen: 80 pct. werden op gelijke wijze verdeeld tussen alle personeelsleden en 20 pct. werden toegekend aan de VZW Sociale Dienst. Hiervan was 200 000 frank bestemd voor de publikatie van een bedrijfstijdschrift.

Rekening houdend met de vigerende wetgeving was het mogelijk de premie individueel toe te kennen door middel van geschenkcheques of in de gewoonlijke vorm, als vergoeding. De gewoonlijke uitkering geeft aanleiding tot de betaling van werkgeversbijdragen, af te trekken van de brutobedragen van de bedrijfsvoorheffing, en van persoonlijke bijdragen voor sociale zekerheid. Het nettobedrag dat elke werknemer zou hebben ontvangen bedroeg, afhankelijk van de gezinstoestand, tussen 3 500 en 4 000 frank. Met de vereffening door middel van geschenkcheques kon elke werknemer beschikken over cheques ter waarde van 7 850 frank. Na overleg met de betrokken partijen te hebben gepleegd en rekening houdend met het bijzonder karakter van de produktiviteitspremie, werd eenparig besloten te kiezen voor de formule van de geschenkcheques.

Wat de uitbetaling van de volgende produktiviteitspremie betreft, wens ik de aandacht van het geachte raadslid erop te vestigen dat overeenkomstig het gesloten kaderprotocol, over deze premie en over de verschillende bestemmingen elk jaar opnieuw dient te worden onderhandeld tussen de representatieve vakbondsorganisaties en de werkgever. Deze onderhandelingen geschieden in de loop van de laatste trimester van het jaar, op basis van het resultaat van de vorige twaalf maanden. Bij deze onderhandelingen wordt de wijze van de vereffening van de volgende premie overwogen, rekening gehouden met de op dat ogenblik vigerende wetgeving alsmede het onderzoek van de verschillende formules. Het valt buiten mijn opdracht nu reeds een beeld te geven van het resultaat van deze onderhandelingen.

QUESTION ORALE DE M. ROELANTS DU VIVIER A M. GOSUIN, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT «LE TGV — FINANCEMENT EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER ROELANTS DU VIVIER AAN DE HEER GOSUIN, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE «DE SST — FINANCIERING TEN VOORDELE VAN HET MILIEU»

M. le Président. — La parole est à M. Roelants du Vivier pour poser sa question.

M. Roelants du Vivier. — Monsieur le Président, le passage du TGV entraînant un certain nombre d'inconvénients en ce qui concerne l'environnement traversé, le gouvernement fédéral a décidé d'une enveloppe, à ventiler parmi les trois régions du pays de 11,5 milliards de francs destinée à réduire ces inconvénients.

M. le Secrétaire d'Etat pourrait-il me faire savoir quelle est la part réservée à la Région de Bruxelles dans cette enveloppe?

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat.

M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, déterminer la part réservée à la Région de Bruxelles-Capitale dans le Fonds TGV me semble prématuré, pour la raison suivante:

Par lettre du 19 mars 1991, j'ai interrogé M. Dehaene, Ministre des Communications, sur les modalités pratiques d'accès au Fonds TGV pour les communes bruxelloises. Celui-ci me répond en date du 29 mars 1991 en ces termes: «Le gouvernement a décidé de créer un Fonds TGV destiné au financement de projets visant à intégrer au mieux les nouvelles infrastructures requises par le projet TGV dans le tissu environnant». Il conclut: «Ce fonds n'est donc pas destiné aux communes de la Région bruxelloise puisque le TGV y empruntera l'infrastructure existante».

C'est donc, d'une certaine manière, méconnaître l'existence de nuisances dues au passage du TGV.

Cependant, lors de sa réunion du 28 mars dernier, l'Exécutif a décidé, de faire appel malgré tout au Fonds TGV, compte tenu des répercussions environnementales causées notamment par les problèmes de mobilité relatifs à l'implantation du Terminal.

Je ne manquerai pas, avec l'appui de l'Exécutif de poursuivre dans cette voie et de vous tenir informés des décisions qui pourraient être prises au niveau national.

M. Roelants du Vivier. — Monsieur le Président, je souhaiterais poser la question complémentaire suivante: depuis la date du 28 mars, lors de la réunion de l'Exécutif, y a-t-il eu une décision, un commentaire ou une réaction de la part du gouvernement national?

M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — A ce stade, non.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. DROUART A M. GOSUIN, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT «LA CONTAMINATION EVENTUELLE DES ESPACES RECREATIFS PAR DES DIOXINES ORIGINAIRES D'ALLEMAGNE»

QUESTION ORALE JOINTE DE M. PATERNOSTER, CONCERNANT «LA PRESENCE EVENTUELLE DE DIOXINE DANS LE REVÊTEMENT DE CERTAINS TERRAINS DE SPORT DANS NOTRE REGION»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER DROUART AAN DE HEER GOSUIN, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE «DE EVENTUELE BESMETTING VAN DE RECREATIETERREINEN DOOR UIT DUTSLAND AFKOMSTIGE DIOXINES»

TOEGEVOEGDE MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER PATERNOSTER, BETREFFENDE «DE EVENTUELE AANWEZIGHEID VAN DIOXINE IN DE VLOERBEKLEDING VAN SOMMIGE SPORTTERREINEN IN ONS GEWEST»

M. le Président. — La parole est à M. Drouart pour poser sa question.

M. Drouart. — Monsieur le Président, il y a quelques jours, nous apprenions qu'une nouvelle alerte à la dioxine avait été déclenchée par le sénateur socialiste de Brême, Eva-Maria Lemke-Schulte suite à des analyses de routine effectuées dans des plaines de jeux. Rien qu'à Brême, 120 000 mètres carrés d'aires de jeux et de sports doivent être assainies. Il y a été découvert jusqu'à 100 000 nanogrammes de dioxine par kilo de terre.

Pour rappel, et celui-ci n'est pas inintéressant, lors de l'accident de Seveso, on a évacué la population dans des lieux où la contamination atteignait un taux de 1 000 nanogrammes par kilo de terre, soit cent fois moins.

Une enquête a rapidement établi que ce sont des scories de la métallurgie du cuivre contaminées par des dioxines qui avaient été employées pour remblayer ces terrains. D'après un article paru sur ce sujet dans l'hebdomadaire «Der Spiegel», ces scories provenant d'une usine de Marsberg auraient également été exportées vers d'autres pays dont la Belgique.

Face aux risques importants que représente une contamination d'espaces récréatifs par des dioxines, M. le Secrétaire d'Etat peut-il me préciser les mesures qu'il a prises?

M. le Secrétaire d'Etat a-t-il ordonné une enquête sur la contamination éventuelle des terrains de sport communaux et régionaux? Dans l'affirmative à cette dernière question, quand seront déposées les conclusions de celle-ci?

M. le Président. — La parole est à M. Paternoster pour poser sa question jointe.

M. Paternoster. — Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'affaire de la dioxine dans le revêtement de terrains de sport est déjà à la une de l'actualité depuis plusieurs semaines. Elle a débuté en Allemagne où des terrains ont été fermés pour procéder à leur assainissement.

Pour rappel, la dioxine est un dangereux poison. A faible dose, il provoque de graves maladies de la peau et risque de causer des malformations génétiques. Il a été constaté chez notre voisine que les pratiquants de ces plaines souffrent de maux de tête et d'une mauvaise cicatrisation des plaies, d'après des renseignements parus dans un journal bruxellois.

La presse carolorégienne du samedi 3 mai signale qu'un terrain de football de Charleroi, plus précisément celui du Stade Jonet, a été interdit à la pratique en attendant les résultats de l'examen d'un échantillon qui a été transmis à un laboratoire liégeois, qui est un des rares organismes capable en Belgique de faire ce genre d'analyse. Aussi, d'après mes

renseignements, l'examen d'un échantillon revient-il à plus de 50 000 francs.

C'est en parfaite connaissance de cause de l'ensemble du problème que je poserai la question suivante: Ne faut-il pas rapidement prélever des échantillons sur toutes les surfaces connues de ce genre dans la Région de Bruxelles-Capitale et les faire examiner?

Je signale qu'un débat a eu lieu à ce sujet au Sénat le 8 mai dernier et que la Secrétaire d'Etat à l'Environnement et à l'Emancipation sociale a répondu que les Régions seront compétentes pour prendre les décisions éventuelles relatives aux analyses sur le terrain.

La santé de nos sportifs doit être préservée et plus particulièrement celle des plus jeunes.

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat.

M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, Chers Collègues, je remercie les deux honorables membres de cette question et, en préambule, je crois pouvoir dire qu'il ne faut pas que les pouvoirs concernés agissent de manière séparée et désordonnée. C'est la raison pour laquelle le jour de l'information par la presse de cette présence éventuelle de dioxine, j'ai eu un contact avec mon homologue wallon afin de coordonner nos efforts et d'alerter notamment la Communauté française d'un risque éventuel.

La presse a fait écho de l'intervention du Ministre Lutgen qui a fait référence à notre entretien et à notre décision de collaboration.

M. le Ministre Grafé est également intervenu pour signaler que des analyses seront entreprises.

En outre, l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement a été chargé de réaliser l'inventaire des surfaces récréatives recouvertes par le matériau incriminé en Région bruxelloise et de déterminer la provenance de celui-ci.

Les origines allemandes seront alors considérées comme suspectes et des mesures particulières seront prises.

De plus, Mme Miet Smets, Secrétaire d'Etat national à l'Environnement, a à la demande de tous les pouvoirs régionaux et communautaires, organisé vendredi dernier une concertation des instances responsables et a déjà eu un contact personnel avec son homologue allemand.

A l'heure actuelle, il semble qu'il n'y ait pas encore la moindre preuve tangible d'une quelconque exportation vers notre pays.

Mme Miet Smet s'est d'ailleurs engagée à nous faire part de toutes les données rassemblées grâce aux contacts qu'elle entretient avec les pays voisins.

Il est donc prématuré de s'alarmer.

Une enquête est en cours et permettra rapidement d'en s'avoir plus, les analyses également.

M. le Président. — Les incidents sont clos.

Chers Collègues, nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

Waarde Collega's, wij zijn dus tot het einde van onze werkzaamheden gekomen.

La séance plénière du Conseil est close.

De plenaire vergadering van de Raad is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation du Président.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van de Voorzitter.

— *La séance plénière est levée à 18 h 15.*

De plenaire vergadering wordt om 18 u 15 gesloten.